



20

21



RAPPORT FINANCIER ANNUEL



RAPPORT ANNUEL 2021



1. Présentation de l'Office 05

2. L'ONCF en chiffres 17

**3. Faits marquants
et Principales réalisations 19**

**4. Présentation des comptes
annuels Comptes sociaux
au 31 décembre 2021 25**

**5. Présentation des comptes
annuels Comptes consolidés
au 31 décembre 2021 51**

**6. Rapports des
contrôleurs des comptes 73**

**7. États des honoraires
versés aux contrôleurs
des comptes 87**

8. Rapport ESG 89

**9. Liste des communiqués
de presse publiés courant
2021 105**

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Courant l'année 2021, l'Office National des Chemins de Fer a bravé les contraintes conjoncturelles en adoptant une approche très proactive et en scrutant toutes les voies à même de valoriser son positionnement et de consolider davantage ses réalisations. Dans ce sens, l'Office a réadapté sa stratégie pour mieux favoriser la relance de ses activités en œuvrant vers l'accélération de la transformation digitale, la redynamisation des activités clés, le renforcement de la synergie du Groupe ONCF, la promotion d'un écosystème autour du ferroviaire et la rénovation de la chaîne de valeur industrielle.

Les efforts soutenus et de longue haleine, consentis au cours de ces dernières années par l'ONCF pour la modernisation du transport ferroviaire national n'ont pas manqué d'opérer un réel renouveau du secteur. Une véritable métamorphose du réseau, qui demeure clairement perceptible aussi bien par les clients voyageurs que par les opérateurs économiques, en termes de performance, de qualité de service, de compétitivité et d'attractivité.

En dépit du contexte pandémique, l'Office a œuvré sans relâche pour le maintien de cet élan et la poursuite de l'amorce de ce grand virage. Grâce à la résilience des activités et aux efforts soutenus de l'ensemble des collaborateurs, les résultats 2021 dénotent d'un rebond de l'ensemble des indicateurs, ainsi le chiffre d'affaires a augmenté de 29% le résultat d'exploitation s'est amélioré de 32% et l'EBE a été multiplié par 3.

Au registre du Protocole d'Accord Etat-ONCF, entérinés en Juillet 2019, des avancées notables ont été enregistrées par l'ONCF et ses parties prenantes dans le déploiement des différents chantiers convenus, notamment pour la mise en place d'un nouveau modèle économique, à même de pérenniser les performances de l'ONCF et d'assurer le développement du réseau ferroviaire marocain. L'Office poursuivra ses actions en vue de concrétiser sa transformation institutionnelle, conformément aux orientations arrêtées pour la réforme des établissements et entreprises publics.



Mohamed Rabie KHLIE

Directeur Général

PRÉSENTATION DE L'ONCF

Profil de l'Office

Statut juridique:

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

Capital social :

42 698 679 784,91 Dirhams

Président du Conseil d'Administration :

M. Mohammed ABDELJALIL - Ministre du Transport et de la Logistique

Chiffres d'Affaires:

Au 31/12/2021 : 3,6 Milliards de Dirhams

Nombre de Voyageurs:

Au 31/12/2021 : 34,4 Millions de Voyageurs

Tonnage Global:

Au 31/12/2021 : 25,5 Millions de tonnes

Effectif :

6 919 collaborateurs

Objet social

L'ONCF a pour mission d'assurer le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, dans les meilleures conditions de sécurité, de sûreté, de confort et de développement durable. À ce titre, il assure :

- L'exploitation du réseau ferré national ;
- La réalisation des études, la construction et l'exploitation des lignes nouvelles de chemin de fer ;
- L'exploitation des entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'objet de l'Office National des Chemins de Fer.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGAL DU TRANSPORT FERROVIAIRE AU MAROC

Créé par le Dahir n°1-63-225 du 05 Août 1963, l'Office National des Chemins de Fer «ONCF» est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle administrative du Ministre du Transport et de la Logistique et du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le transport ferroviaire est régi par plusieurs Dahirs notamment :

- le Dahir n° 1-63-183 du 14 Rabii I 1383 (5 août 1963) approuvant la convention du 30 avril 1963 de prise en charge par l'Etat du service public des transports ferroviaires concédés à la Compagnie des chemins de fer du Maroc Oriental ;
- le Dahir n° 1-63-225 du 14 Rabii I 1383 (5 août 1963) portant création de l'Office National des Chemins de Fer, tel qu'il a été modifié et complété par le Dahir n° 1-70-18 du 21 Joumada I 1390 (25 juillet 1970) et par le Dahir n° 1-73-202 du 8 Hija 1393 (2 janvier 1974) ;
- le Décret Royal n° 23-67 du 14 Moharrem 1387 (25 avril 1967) portant approbation du cahier des charges de l'Office National des Chemins de Fer ;
- le Décret Royal n° 681-67 du 27 Ramadan 1387 (29 décembre 1967) fixant les conditions de transfert à l'Office National des Chemins de Fer de l'ensemble des biens, droits et obligations dépendant des concessions attribuées aux ex-Compagnies des chemins de fer du Maroc et des chemins de fer du Maroc Oriental.



Afin de permettre au secteur de se développer en s'adaptant aux mutations socio-économiques du pays, l'État a décidé de le doter d'un cadre juridique qui encourage l'intervention du secteur privé et qui place les opérateurs ferroviaires en situation concurrentielle au bénéfice des usagers.

Pour cela, le secteur a été restructuré par la loi 52-03 du 20 janvier 2005 relative à l'organisation du réseau ferré national, à sa gestion et son exploitation. Les éléments clés de cette loi sont repris ci-dessous :

- Définition et constitution d'un réseau ferré national. Ce réseau est constitué de l'ensemble des infrastructures ferroviaires établies afin de permettre l'exploitation des services ferroviaires de transport public de marchandises et/ou de voyageurs. Ce réseau fait partie du domaine public de l'État et constitue le domaine public ferroviaire national ;
- Ouverture du secteur ferroviaire à la concurrence autorisant l'arrivée de nouveaux opérateurs.

Cette libéralisation du secteur du transport ferroviaire est entrée en vigueur depuis la publication de la loi 52.03 dans le Bulletin Officiel, soit le 20 janvier 2005. Elle se fixe comme objectifs :

- Le développement du secteur du transport ferroviaire par l'intervention de l'initiative privée à travers la mise en œuvre de formules de partenariat État - Secteur privé et de concession en matière de construction et d'exploitation des infrastructures ferroviaires;
- L'accroissement de la compétitivité des transports ferroviaires qui s'inscrit dans le cadre général de la politique des transports et qui vise à améliorer la qualité, à réduire les coûts des services rendus à la clientèle et à assurer la couverture par les clients des charges d'exploitation des services de transport et des charges d'infrastructure;
- La promotion de l'emploi directement ou indirectement lié au secteur;

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGAL DU TRANSPORT FERROVIAIRE AU MAROC

Par ailleurs, la loi 52-03 a été conçue initialement en s'inspirant fortement des schémas institutionnels des réseaux européens des années 1990 qui ont subi des changements importants entre temps.

Ainsi, pour adapter le 2^{ème} volet de cette loi, relatif à la transformation de l'Office en société anonyme, l'ONCF a lancé des études institutionnelles pour définir le schéma le plus adéquat à son activité et à ses perspectives de développement, en tenant compte des nouvelles orientations nationales pour le développement du secteur des transports et du benchmark avec plusieurs réseaux ferrés.

Dans ce cadre, l'État et l'ONCF ont signé, le 25 juillet 2019, un Protocole d'Accord visant à donner un cadre aux opérations prioritaires à déployer par l'ONCF et de créer un cadre permettant une meilleure pérennité et soutenabilité du secteur ferroviaire au service de la croissance inclusive du Maroc.

Ce Protocole d'Accord a pour vocation de convenir des principes directeurs de la refonte du schéma institutionnel régissant le secteur ferroviaire et de préciser les engagements respectifs des parties prenantes.

La consécration du rôle de l'État pour le financement des extensions du réseau ferroviaire, la refonte institutionnelle du secteur, la restructuration comptable, l'amélioration du profil du passif de l'ONCF à travers la restructuration de la dette, la revalorisation du patrimoine via la cession des actifs non stratégiques, et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle y compris le renforcement du schéma de partenariat avec l'OCP, sont autant de principes structurants sur lesquels repose ce nouveau Protocole d'Accord.





DATES CLÉS SUR NOTRE PARCOURS

- 1912** Construction des premières lignes de chemins de fer au Maroc dans l'ère du protectorat.
- 1923** Exploitation du réseau par 3 compagnies privées CFM-CMO-TF.
- 1963** Création de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF).
- 1984** 1^{er} service de Navettes cadencées entre Casa - Rabat à une vitesse atteignant les 160 Km/h
- 2013** Célébration du cinquantenaire de l'ONCF: 50 ans à votre service.
- 2018** Nouvelle ère de la Grande vitesse, avec une vitesse commerciale de 320 Km/h
- 2019** Signature du Protocole d'Accord entre l'État et l'ONCF
- 2022** L'ONCF opère sa transformation verte de manière progressive, en faisant rouler la totalité de ses trains Al Boraq à l'énergie verte

ONCF

STATUT

GOUVERNANCE

MISSIONS

VALEURS

STATUT

- Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)
- EPIC doté de la personnalité civile et l'autonomie financière

GOUVERNANCE

- Ministère du Transport et de la Logistique
- Ministère de l'Économie et des Finances

MISSIONS

- Exploitation et maintenance du réseau existant
- Développement du réseau par la construction de nouvelles lignes et leur exploitation

VALEURS

- Sécurité
- Excellence
- Transparence
- Rigueur
- Engagement

VISION ET STRATÉGIE : DESTINATION 2025

La vision stratégique de l'ONCF à l'horizon 2025 ambitionnant à hisser le Groupe ONCF au rang de leader national de la mobilité durable au service des politiques publiques, qui accélère sa transformation digitale et se réinvente face à ses enjeux stratégiques.



VISION ET STRATÉGIE : DESTINATION 2025

Leader national de la mobilité durable

Accélère la valorisation de ses actifs matériels et immatériels et développe la filière ferroviaire et son rayonnement régional;

Fait du développement de sa performance interne un levier essentiel

Au service des politiques publiques de mobilité et l'aménagement du territoire

Fait du digital un levier de transformation interne et externe

L'ONCF EN CHIFFRES

2



34,4
Millions de Voyageurs
transportés

Le chiffre d'affaires à fin 2021 s'établit à 3,6 Milliards de Dirhams, enregistrant une amélioration de 815 Millions de Dirhams (+29%) par rapport à l'année 2020.

Cette amélioration provient principalement de la reprise du trafic voyageurs et à la résilience des activités marchandises.

L'OPEX s'est stabilisé au même niveau qu'en 2020, suite à la poursuite de la rationalisation du train de vie de l'ONCF entamé en 2019.

Le résultat d'exploitation à fin 2021 s'établit à 1,16 Milliard de Dirhams, en amélioration de 551 millions de Dirhams grâce à la résilience des activités et aux actions de maîtrise des coûts et de maintien des performances industrielles et commerciales.

Le résultat net à fin 2021 s'élève à -1,6 Milliard de Dirhams, fortement impacté par le poids des charges de capital liées aux infrastructures. A noter que hors cession des actifs stratégiques, le résultat net 2021 est en amélioration de 724 Millions de Dirhams par rapport à 2020.



25,5
Millions de Tonnes
transportés



3,63 MMDH
Chiffre d'affaires



1,47 MMDH
Investissement



-1,16 MMDH
Résultat
d'exploitation



-1,66 MMDH
Résultat Net



1,01 MMDH
EBE



2,12 MMDH
Valeur Ajoutée



FAITS MARQUANTS

- ▶ Une année 2021 au signe de la reprise
- ▶ Une nouvelle stratégie au service de la relance des activités
- ▶ Une mobilité écoresponsable

T1

- ❑ Modification et réadaptation ont été opérées sur le plan de transport sur l'ensemble des dessertes ALBORAQ, AL ATLAS et TNR, pour tenir compte des fluctuations du trafic découlant des décisions édictées par les autorités compétentes.
- ❑ Signature d'une convention de partenariat global et novateur entre l'ONCF et Barid Al Maghrib traduisant la volonté des deux opérateurs d'améliorer continuellement la qualité du service offert à leur clientèle respective.
- ❑ Signature d'une convention de partenariat entre l'ONCF et la Fondation Nationale des Musées consolidant leurs efforts pour la promotion et le rayonnement du patrimoine culturel et artistique national.

T2

- ❑ Lancement d'un plan de transport d'été riche et attractif pour permettre à ses clients de partir à la découverte du Maroc, tout en profitant des prestations diversifiées qui viennent enrichir la palette des tarifs segmentés déjà existants. Ce plan consiste à programmer du 25 juin au 15 septembre environ 200 trains par jour avec un renforcement sur les destinations les plus sollicitées : Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Tanger, Oujda... avec des tarifs très avantageux à travers la campagne « Netla9awfBladna ».
- ❑ Lancement du nouveau concept « Al Boraq Nautique » offrant à l'arrivée à Tanger et en partenariat avec Tanja Marina-Bay et ses centres nautiques, des activités de mer à des tarifs avantageux réservés aux clients ONCF.
- ❑ La mise en vente de l'offre 'AHLAN' destinée aux marocains du monde, visant à faciliter le retour au pays des Marocains Résidents à l'Étranger (MRE) et le renforcement des dessertes de Tanger et de l'aéroport Mohammed V. Le tarif « AHLAN » offre une réduction de 50% sur le billet Aller/Retour vers toutes les destinations ferroviaires et à bord des trains Al Boraq, Al Atlas et TNR.
- ❑ Mise en place de nouveaux services 100% digitalisés couvrant toutes les étapes du parcours client pour faciliter chaque jour davantage sa mobilité tout en lui faisant redécouvrir le plaisir du voyage par train: une nouvelle carte de restauration Al Boraq labélisée « Chhiwat Mama », un nouveau canal conversationnel proposé : « M'ONCF ».

T3

- ❑ Tenue du Conseil d'Administration le 29 juillet 2021 en mode visioconférence, sous la présidence du Ministre du Transport et de la Logistique. Les travaux de cette session ont été consacrés à l'approbation de l'arrêté des comptes 2020, à la présentation du projet de Contrat-Programme Etat-ONCF pour la période 2021-2026 ainsi que la présentation du projet de contribution au développement d'un écosystème industriel ferroviaire national.
- ❑ Signature d'un accord de partenariat entre l'ONCF et l'Office National Marocain du Tourisme visant à renforcer leur collaboration au service de la mobilité et du tourisme interne et lancement conjoint de la carte de voyage « Ntla9awfbladna » pour stimuler les flux touristiques internes.
- ❑ Lancement de la troisième vague de l'enquête de satisfaction clients
- ❑ Election du Maroc, en la personne de Monsieur Mohamed Rabie KHLIE Directeur Général de l'ONCF, lors de la 98^{ème} Assemblée Générale de l'Union Internationale des Chemins de Fer (UIC), à la Vice-Présidence de cet organisme ferroviaire mondial pour un mandat allant jusqu'à fin 2023.

T4

- ❑ Al Boraq passe en mode green pour une mobilité écoresponsable : l'ONCF opère sa transformation verte de manière progressive, en faisant rouler dès le 1^{er} janvier 2022 la totalité de ses trains Al Boraq à l'énergie verte, soit 25% de sa consommation énergétique globale pour atteindre 50% en 2023 ;
- ❑ Participation à la 99^{ème} Assemblée Générale de l'UIC, réunissant plus de 180 responsables de réseaux ferrés, ayant pour objet la présentation du bilan des activités de l'année 2021 et l'adoption du plan d'action 2022 ;
- ❑ Lancement du projet d'installation de portiques d'accès aux quais dans la gare Casa-port afin d'améliorer l'expérience client et fluidifier les passages des voyageurs entrants et sortants des quais d'embarquement tout en assurant une maîtrise opérationnelle et une sécurité des passagers ;

MOBILISATION DES FINANCEMENTS

En 2021, l'activité financière de l'ONCF a été marquée par plusieurs actions visant à soutenir la stratégie de développement de l'Office :

Avril 2021: Emission d'un emprunt obligataire pour un montant de **2,5 milliards de Dirhams**, garanti pour le compte de l'Etat par la Caisse Centrale de Garantie (devenue TAMWILCOM), et ayant pour objet la restructuration de la dette locale de l'ONCF. A travers cette opération, l'Office continue sa stratégie de reprofilage de la dette, dont l'objectif est l'adéquation des maturités de son endettement avec le profil des actifs d'infrastructure financés.

Décembre 2021: L'ONCF a signé un accord de coopération avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour une assistance technique subventionnée, portant sur la réalisation des études d'électrification des lignes ferroviaires de la région Est du réseau ferré. Ce projet d'électrification favorisera l'essor d'un mode de transport respectueux de l'environnement.



4

COMPTES SOCIAUX

Au 31 Décembre 2021

4.1 Bilan au 31 décembre 2021

Page 1/2

ACTIF		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
		NET	NET
A C T I F	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	580 022 754,26	759 704 634,68
	. Charges à répartir sur plusieurs exercices	580 022 754,26	759 704 634,68
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	136 382 592,29	167 055 352,20
	. Immob. en recherche et développement		
	. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	128 498 297,82	152 851 854,37
	. Fonds commercial		3 000 000,00
	. Autres immobilisations incorporelles	7 884 294,47	11203497,83
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 887 515 737,90	62 020 346 070,76
	. Terrains	2 264 315 475,27	2 265 371 243,79
	. Constructions	37 938 707 097,23	38 938 484 204,41
. Installations techniques matériel et outillage	9 688 086 660,25	9 839 482 310,83	
. Matériel de transport	8 570 846 550,40	8 378 850 257,44	
. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	71 736 475,28	102 601 192,02	
. Autres immobilisations corporelles		621 681,62	
. Immobilisations corporelles en cours	2 353 823 479,47	2 494 935 180,65	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 918 090 462,00	3 952 870 998,53	
. Prêts immobilisés	2 547 392,95	2 911 019,80	
. Autres créances financières	7 606 414 654,05	3 645 824 963,73	
. Titres de participation	309 128 415,00	304 135 015,00	
ECARTS DE CONVERSION	13 332 211,90	54 038 854,13	
. Diminution des créances immobilisées		823 860,53	
. Augmentation des dettes de financières	13 332 211,90	53 214 993,60	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	69 535 343 758,35	66 954 015 910,30	
I M M O B I L I S E	STOCKS	730 296 206,38	838 448 905,09
	. Marchandises		554 565,53
	. Matières et fournitures consommables	660 913 297,66	757 797 805,07
	. Produits en cours	9 281 623,29	35 742 991,22
	. Produits intermédiaires et produits résiduels	59 906 675,73	44 158 933,57
	. Produits finis	194 609,70	194 609,70
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	3 842 588 435,98	4 575 751 734,04
	. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	10 440 209,93	8 084 663,81
	. Clients et comptes rattachés	493 591 010,16	715 536 972,59
	. Personnel	4 362 527,13	4 525 176,66
. Etat	2 964 289 310,63	3 097 343 270,44	
. Autres débiteurs	369 905 378,13	749 982 982,87	
. Comptes de régularis. Actif		278 667,67	
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	51 929 942,50	51 929 942,50	
ECARTS DE CONVERSION (éléments circulants)	796 987,14	2 699 617,16	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 625 611 572,00	5 468 830 198,79	
T R E S O R E R I E - A C T I F	TRESORERIE - ACTIF	552 769 468,58	777 746 806,85
	. Chèques et valeurs à encaisser		85 919,19
	. Banques, T.G. et C.C.P	503 861 849,93	609 780 438,31
	. Caisses, Régies d'avances et accreditifs	48 907 618,65	167 880 449,35
	TOTAL ACTIF	74 713 724 798,93	73 200 592 915,94

4.1 Bilan au 31 décembre 2021

Page 2/2

PASSIF		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
F I N A N C E M E N T	CAPITAUX PROPRES	25 517 612 859,94	22 210 230 057,63
	. Capital social ou personnel (1) (*)	42 698 679 784,91	37 724 797 985,76
	. Autres réserves	49 868 720,50	49 868 720,50
	. Report à nouveau (2)	- 15 564 436 648,63	- 14 449 911 532,64
	. Résultat net de l'exercice (2)	- 1 666 498 996,84	- 1 114 525 115,99
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	397 649 262,12	646 088 392,43
	. Subventions d'investissement	397 649 262,12	646 088 392,43
	DETTES DE FINANCEMENT	42 081 876 185,21	42 986 413 077,27
	. Emprunts obligataires	11 134 566 665,77	8 833 243 332,43
	. Autres dettes de financement	30 947 309 519,44	34 153 169 744,84
P E R M A N E N T	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES & CHARGES	162 398 041,66	166 611 648,24
	. Provisions pour risques	70 118 625,43	74 332 232,01
	. Provisions pour charges	92 279 416,23	92 279 416,23
ECART DE CONVERSION - PASSIF	944 339 061,81	782 735 247,63	
. Diminution des dettes de financement	944 339 061,81	782 735 247,63	
TOTAL FINANCEMENT PERMANENT	69 103 875 410,74	66 792 078 423,20	
P A S S I F C I R C U L A N T	DETTES DU PASSIF CIRCULANT	3 282 605 096,25	4 392 893 875,36
	. Fournisseurs et comptes rattachés	2 208 533 166,37	3 152 777 690,31
	. Clients créditeurs, avances et acomptes	36 615 728,32	29 824 625,18
	. Personnel	152 181 484,88	119 995 078,86
	. Organismes sociaux	17 207 332,68	10 243 521,05
	. Etat	78 654 464,13	79 206 586,48
	. Autres créanciers	423 173 127,67	644 605 232,72
	. Comptes de régularisation - passif	366 239 792,20	356 241 140,76
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	48 819 243,55	35 747 854,82
	ECARTS DE CONVERSION (Eléments circulants)	12 046 804,29	3 018 928,34
TOTAL PASSIF CIRCULANT	3 343 471 144,09	4 431 660 658,52	
T R E S O R E R I E - P A S S I F	TRESORERIE - PASSIF	2 266 378 244,10	1 976 853 834,22
	. Crédits de trésorerie	2 050 000 000,00	1 550 000 000,00
	. Banques (solde créditeur)	216 378 244,10	426 853 834,22
TOTAL PASSIF	74 713 724 798,93	73 200 592 915,94	

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+). Déficittaire (-)

(*) Dont :

. Capital (Article 10 du Dahir N° 163.225 du 6.8.63)

. Dotations en capital de l'Etat

4.2 Compte de Produits et Charges au 31 Décembre 2020

Page 1/2

		Totaux au 31/12/2021	Totaux au 31/12/2020
E X P L O I T A T I O N	I PRODUITS D'EXPLOITATION		
	-Ventes de marchandises (en l'état)		
	-Ventes de biens et services produits	3 628 599 576,06	2 813 096 223,73
	Chiffre d'affaires		
	-Variation des stocks de produits (+/-) (1)	- 30 272 481,33	- 8 529 718,43
	-Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	96 785 690,38	149 569 351,57
	-Subventions d'exploitation		
	-Autres produits d'exploitation	1 047 775,88	1 284 092,40
	-Reprises d'exploitation: transfert de charges	43 666 172,54	57 028 287,91
	TOTAL I	3 739 826 733,53	3 012 448 237,18
	II CHARGES D'EXPLOITATION		
	-Achats revendus (2) de marchandises	685 439,78	125 577,17
	-Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 030 225 241,47	1 069 730 490,04
	-Autres charges externes	539 898 395,43	454 520 452,20
	-Impôts et taxes	22 042 416,23	21 059 528,21
	-Charges de personnel	1 083 983 455,30	1 108 147 182,43
-Autres charges d'exploitation		19,30	
-Dotations d'exploitation	2 224 495 497,01	2 070 939 327,88	
TOTAL II	4 901 330 445,22	4 724 522 577,23	
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 1 161 503 711,69	- 1 712 074 340,05	

4.2 Compte de Produits et Charges au 31 Décembre 2020

Page 2/2

		Totaux au 31/12/2021	Totaux au 31/12/2020
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) Report	- 1 161 503 711,69	- 1 712 074 340,05
IV	PRODUITS FINANCIERS		
	-Produits des titres de participation et autres titres immobilisés		27 244 580,72
	-Gains de change	62 570 527,77	19 773 258,84
	-Interêts et autres produits financiers	89 834 355,91	74 206 014,13
	-Reprises financières: transferts de charges	2 356 934,61	440 343,79
	TOTAL IV	154 761 818,29	121 664 197,48
V	CHARGES FINANCIERES		
	-Charges d'interêts	1 317 607 241,61	1 210 640 704,34
	-Pertes de change	8 591 386,02	51 935 937,70
	-Autres charges financières		
	-Dotations financières	130 326 480,15	88 932 588,30
	TOTAL V	1 456 525 107,78	1 351 509 230,34
VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)	- 1 301 763 289,49	- 1 229 845 032,86
VII	RESULTAT COURANT (III + VI)	- 2 463 267 001,18	- 2 941 919 372,91
VIII	PRODUITS NON COURANTS		
	-Produits des Cessions d'immobilisations	1 417 337 708,33	2 445 759 761,00
	-Subvention d'équilibre		
	-Reprises sur subventions d'investissement	293 439 130,31	295 426 651,52
	-Autres produits non courants	69 227 803,12	28 822 561,11
	-Reprises non-courantes; transfert de charges	3 677 600,47	100 000 000,00
	TOTAL VIII	1 783 682 242,23	2 870 008 973,63
IX	CHARGES NON COURANTES		
	-Valeur nette d'amort. des immob. cédées	723 548 636,32	475 642 769,03
	-Autres charges non courantes	58 660 649,30	254 614 016,71
	-Dotations non courantes aux amort. & aux provisions	181 597 270,27	297 535 796,97
	TOTAL IX	963 806 555,89	1 027 792 582,71
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	819 875 686,34	1 842 216 390,92
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)	- 1 643 391 314,84	- 1 099 702 981,99
XII	Impôts sur les résultats	23 107 682,00	14 822 134,00
XIII	RESULTAT NET (XI - XII)	- 1 666 498 996,84	- 1 114 525 115,99
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	5 678 270 794,05	6 004 121 408,29
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	7 344 769 790,89	7 118 646 524,28
XVI	RESULTAT NET	- 1 666 498 996,84	- 1 114 525 115,99

(1) Variation de stocks: stock final-stock initial; augmentation (+); diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés: achats-variation de stocks.

4.3 États de soldes de gestion au 31 décembre 2021

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS AU 31/12/2021

		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
1	+	Ventes de marchandises (en l'état)	
2	-	Achats revendus de marchandises	685 439,78
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	125 577,17
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	2 954 135 856,87
3		. Ventes de biens et services produits	3 628 599 576,06
4		. Variation de stock de produits	8 529 718,43
5		. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	149 569 351,57
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	1 524 250 942,24
6		. Achats consommés de matières et fournitures	1 030 225 241,47
7		. Autres charges externes	454 520 452,20
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	1 429 759 337,46
8	+	. Subventions d'exploitation	
9	-	. Impôts et taxes	21 059 528,21
10	-	. Charges de personnel	1 108 147 182,43
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	300 552 626,82
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOIT. (IBE)	
11	+	. Autres produits d'exploitation	1 284 092,40
12	-	. Autres charges d'exploitation	19,30
13	+	. Reprises d'exploitation: Transferts de charges	57 028 287,91
14	-	. Dotations d'exploitation	2 070 939 327,88
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 712 074 340,05
VII	+/-	RESULTAT FINANCIER	1 229 845 032,86
VIII	=	RESULTAT COURANT (+/-)	2 941 919 372,91
IX	+/-	RESULTAT NON COURANT	1 842 216 390,92
15	-	. Impôts sur les résultats	14 822 134,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	1 114 525 115,99

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

		AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
1		RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 114 525 115,99
2	+	. Dotations d'exploitation (1)	2 027 155 657,85
3	+	. Dotations financières (1)	87 358 599,78
4	+	. Dotations non-courantes (1)	279 745 622,97
5	-	. Reprises d'exploitation (2)	59 837,64
6	-	. Reprises financières (2)	407 511,18
7	-	. Reprises non-courantes (2) (3)	295 426 651,52
8	-	. Produits de cessions d'immobilisations	2 445 759 761,00
9	+	. Valeur nette d'amort. des immob. cédées	475 642 769,03
I	=	CAPACITE AUTOFINANCEMENT (CAF)	986 276 227,70
10	-	. Distributions de bénéfices	
II	=	AUTOFINANCEMENT	986 276 227,70

- (1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
 (3) Y compris les reprises sur subventions d'investissement.

4.4 Tableau de financement au 31 décembre 2021

I- SYNTHESE DES MASSES DU BILAN

MASSES	Exercice a	Exercice prec. b	Variation a - b	
			Emplois	Ressources
1. Financement Permanent	69 103 875 410,74	66 792 078 423,20		2 311 796 987,54
2. Actif immobilisé	69 535 343 758,35	66 954 015 910,30	2 581 327 848,05	
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	-431 468 347,61	-161 937 487,10	269 530 860,51	
4. Actif circulant	4 625 611 572,00	5 468 830 198,79		843 218 626,79
5. Passif circulant	3 343 471 144,09	4 431 660 658,52	1 088 189 514,43	
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	1 282 140 427,91	1 037 169 540,27	244 970 887,64	
TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF)	-1 713 608 775,52	-1 199 107 027,37		514 501 748,15

II-EMPLOIS ET RESSOURCES

I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	AU 31 DECEMBRE 2021		AU 31 DECEMBRE 2020	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
. AUTOFINANCEMENT (A)		-330 091 402,20		-986 276 227,70
. Capacité d'autofinancement		-330 091 402,20		-986 276 227,70
. Distributions de bénéfices				
. CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		2 256 806 802,09		3 125 975 295,92
. Cessions et réduction d'immobilisations incorporelles		46 900 000,00		
. Cessions et réduction d'immobilisations corporelles		1 361 245 977,33		922 800,00
. Réduction d'immobilisations				
. Cessions et réduction d'immobilisations financières		9 191 731,00		2 444 836 961,00
. Récupérations sur créances immobilisées		839 469 093,76		680 215 534,92
. AUGMENTAT. DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		5 018 881 799,15		67 940 870,00
. Dotation en capital		4 973 881 799,15		
. Autres capitaux propres et assimilés		45 000 000,00		67 940 870,00
. AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		3 616 534 050,59		4 357 049 132,30
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		10 562 131 249,63		6 564 689 070,52
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
. ACQUISITIONS ET AUGMENTAT. D'IMMOBILISATIONS (E)	6 281 892 646,67		3 465 975 959,40	
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	28 681 121,42		53 789 042,41	
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 437 846 828,55		1 758 823 279,78	
. Acquisitions d'immobilisations financières	16 493 400,00			
. Augmentation des créances immobilisées	4 798 871 296,70		1 653 363 637,21	
. REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (F)				
. REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	4 319 584 346,77		2 560 265 919,00	
. EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	230 185 116,70		304 030 085,52	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	10 831 662 110,14		6 330 271 963,92	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	244 970 887,64			109 480 093,55
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		514 501 748,15	343 897 200,15	
TOTAL GENERAL	11 076 632 997,78	11 076 632 997,78	6 674 169 164,07	6 674 169 164,07

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES A L'ONCF AU 31-12-2021

I - ACTIF IMMOBILISE

A - EVALUATION A L'ENTREE

1- Immobilisations en non-valeur:

Les emplois en non-valeur correspondent essentiellement aux charges à répartir sur plusieurs exercices, ils comprennent :

a- Commissions de garantie de l'Etat sur les emprunts extérieurs : Les commissions de garantie de l'Etat, liées aux emprunts extérieurs contractés par l'Office, pour un montant brut de 427 millions de Dirhams au 31/12/2021 sont inscrites en charges à répartir sur plusieurs exercices et amorties sur 5 ans sous forme de dotations financières.

b- **Autres charges à répartir sur plusieurs exercices** : Les autres charges à répartir sur plusieurs exercices, composées principalement :

a- des frais d'organisation et d'études à caractère général, sont étalés sur 5 ans au maximum.

b- des dépenses engagées par l'ONCF dans le cadre des conventions de partenariat ONCF/Collectivités Territoriales pour réaliser des ouvrages d'art, dont les collectivités territoriales sont propriétaires, (ponts routes; passerelles pour piétons ; etc.).

Ces ouvrages d'art sont destinés à être transférés, à titre gratuit, aux collectivités territoriales. Ces dernières doivent assumer, ultérieurement, la responsabilité de leur maintien en bon état selon les normes prescrites par la réglementation en vigueur : maintenance, entretien, réparation, réhabilitation...

Ces dépenses sont inscrites en « immobilisation en non-valeurs » car la réalisation de ces ouvrages contribue à l'amélioration des performances de l'Office en termes de sécurité des voyageurs, de baisse des accidents, de fluidité du trafic et même d'image commerciale de l'entreprise.

Par conséquent, ces ouvrages constituent des investissements qui profitent aux exercices futurs et répondent à la condition justifiant l'immobilisation en non-valeurs de la charge correspondante au compte 2128 « Autres charges à répartir sur plusieurs exercices ».

Ces dépenses sont amorties sur une durée de 5 ans et comme il s'agit de dépenses non liées au cycle d'exploitation, les dotations aux amortissements sont imputées en « dotations non courantes ».

Le caractère non courant est également justifié par le fait que ces charges ne relèvent pas de l'activité ordinaire de l'ONCF vu qu'elles n'ont pas un caractère récurrent. Les reprises sur subventions reçues des collectivités territoriales au titre de ces ouvrages sont enregistrées parmi les produits non courants.

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

2- Immobilisations incorporelles et corporelles:

2.1. Evaluation des investissements

Les investissements sont évalués en comptabilité générale et analytique :

- à leur coût d'acquisition pour les immobilisations acquises en l'état (terrains, immeubles, matériel roulant et autre matériel), les constructions et les travaux réalisés par des tiers. Ce coût d'acquisition est formé du prix d'achat augmenté des droits de douane, des impôts et taxes non récupérables et des frais accessoires et d'installation.
- à leur coût de production, pour les immobilisations produites par l'ONCF pour lui même. Ce coût de production est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la production de l'immobilisation.

2.2. Immobilisations obtenues en « crédit-bail »

Dans le cadre de l'exécution de son programme d'investissement et pour faire face aux besoins en matériel roulant destiné au transport Voyageurs et Fret, l'ONCF a conclu des contrats d'acquisition du matériel roulant. Certains contrats, ayant fait l'objet d'un financement par leasing, ont été transférés à la société de leasing. De ce fait, les immobilisations y afférentes ne font pas partie de l'actif immobilisé de l'Office et les écritures comptables du financement par leasing sont passées conformément au CGNC.

3- Immobilisations financières :

Les prêts immobilisés représentent principalement les prêts consentis au personnel pour l'acquisition ou la construction de logements. Ces prêts sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale. Les autres créances financières représentent principalement :

- les dotations et créances à recevoir de l'Etat ;
- le don à recevoir du Gouvernement Français ;
- les créances rattachées aux sociétés en participations de l'ONCF. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les titres de participation sont inscrits au bilan à leurs prix d'achat

B - CORRECTIONS DE VALEUR

1- Taux et durées d'amortissement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées variant en fonction des catégories d'immobilisations. Les taux d'amortissement utilisés correspondent à ceux préconisées par l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC). Les réhabilitations du matériel roulant sont amorties sur la base de durées d'utilité définies par le Pôle Maintenance Matériel.

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation :

Les provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées en fonction de la situation nette et de la rentabilité des sociétés dans lesquelles l'ONCF détient des titres de participation.

3- Méthodes de détermination des écarts de conversion-actif (éléments permanents) :

Les écarts de conversion actif relatifs aux éléments à caractère permanent, sont calculés par différence entre le montant des dettes de financement (ou créances immobilisées) libellées en monnaies étrangères évaluées au cours de comptabilisation initiale (valeur historique) et leur actualisation au cours de ces monnaies à la date de clôture, c'est à dire au 31-12-2021. Le montant figurant à l'actif représente les pertes de change latentes relatives aux dettes de financement (ou pertes de change latentes relatives aux créances immobilisées).

II - ACTIF CIRCULANT

A - EVALUATION A L'ENTREE

1.1. Stocks Achats :

Les matières et fournitures figurent dans les stocks pour leur coût global d'acquisition qui comprend, s'il y a lieu, en plus du prix d'achat, les droits de douane et autres frais accessoires y afférents. Après chaque entrée, le stock est valorisé au prix moyen pondéré.

1.2. Stocks de vieilles matières :

Les vieilles matières (rails, appareils de voie, pylônes caténares, etc.) font l'objet d'un inventaire physique par les Unités de Production de l'ONCF et constatées en stock en attendant soit leur cession aux tiers, soit leur utilisation, après régénération, dans le processus de production de l'ONCF (entretien courant, renouvellement de l'infrastructure et production immobilisée). Ce stock est valorisé en utilisant le prix unitaire historique. Ce prix a été calculé en 2012 sur la base du prix de la ferraille à l'international au 31-12-2012.

1.3. Stocks de services en cours

Ces stocks sont évalués à leur coût de production qui est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la réalisation des travaux.

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

2- Créances :

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

B - CORRECTIONS DE VALEUR

1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation :

La provision pour dépréciation des stocks des matières tient compte de la durée de détention des articles stockés par l'office. Ainsi, tout article détenu par l'office pendant une période de 5 ans et plus, exception faite des articles stratégiques, fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Cette durée de détention est raisonnable compte tenu des stocks de sécurité, des cycles d'entretien et de révision du matériel et des installations ferroviaires, ainsi que des délais de réapprovisionnement de l'ONCF.

En fin d'exercice, le stock de vieilles matières est évalué sur la base du prix de la ferraille à l'international.

La provision pour dépréciation de ce stock est déterminée en comparant le prix de la ferraille à l'international avec le prix historique.

Les provisions pour dépréciation des créances de l'actif circulant sont déterminées sur la base aussi bien de l'ancienneté des créances que du doute pesant sur le recouvrement de certaines d'entre elles. En effet, pour l'ancienneté, une méthode a été définie suivant la catégorie des clients et en tenant compte de l'antériorité des créances.

Ces provisions sont constituées hors TVA.

2- Méthodes de détermination des écarts de conversion-actif (Eléments circulants) :

Les écarts de conversion actifs relatifs aux éléments circulants (dettes du passif circulant ou créances de l'actif circulant) sont déterminés suivant la même méthode que celle décrite au point I.B.3.

III - FINANCEMENT PERMANENT

A - EVALUATION A L'ENTREE

1- Dettes de financement

Les dettes de financement permanent figurent au bilan à leur valeur nominale pour celles libellées en Dirhams et, au cours de la date de clôture, pour celles libellées en monnaies étrangères

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

2- Subventions d'investissement

Dans le cadre du partenariat de l'ONCF avec les Collectivités Locales et/ou des tiers, des conventions sont conclues pour la réalisation de divers projets. Ces conventions prévoient la participation des dits tiers au financement de ces projets dont la réalisation est confiée à l'ONCF.

Les montants encaissés au titre de ces subventions sont comptabilisés au compte « 131 Subventions d'investissement » et repris au compte « 7577 Reprises sur subventions d'investissements » sur une période de 5 ans. Cette durée a été retenue compte tenu des difficultés, de la lourdeur d'application et du suivi de l'étalement de ces subventions proportionnellement aux dotations aux amortissements des immobilisations y afférentes.

La subvention d'investissement octroyée par le Gouvernement Français et ayant pour objet le financement des études du projet du train à grande vitesse entre Casablanca et Tanger, a été reprise sur une période de 5 ans à compter de l'exercice 2015, date d'achèvement des études, pour la part utilisée à ladite date. Ce traitement a été retenu vu les difficultés et la lourdeur d'application et de suivi de l'étalement de cette subvention proportionnellement aux quotes-parts équivalentes aux dotations aux amortissements de ces études.

En effet, les études faisant objet de cette subvention, inscrites au 31 décembre 2021 en immobilisations corporelles en cours, seront rattachées au coût de chacune des immobilisations composant ce projet et seront ainsi amorties, dès la mise en service de chaque immobilisation, selon des durées multiples (périodes allant de 10 à 75 ans).

Sur le plan fiscal, les subventions d'investissement encaissées ont été reprises en totalité sur le tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal.

B - CORRECTIONS DE VALEUR

1- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges :

Les provisions durables pour risques et charges sont constituées par :

- les provisions pour litiges (personnel, tiers, accidents ferroviaires) ;
- les provisions pour propre assureur liées aux accidents de travail (rentes viagères et rachats).
- les provisions sur les dettes financières en devises;

a- Les provisions pour litiges et provisions pour propre assureur

Ces provisions font l'objet d'ajustements : en cas d'augmentation, elles font l'objet de dotations nouvelles et en cas de diminution, elles font l'objet de reprises par les comptes correspondants.

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

b- Les provisions sur les dettes financières en devises

L'évaluation des provisions sur les dettes financières en devises a été limitée à l'excédent des pertes sur les gains de change latents.

Ces provisions sont reprises en totalité en début d'exercice pour constater la nouvelle dotation en fin d'exercice.

2- Méthodes de détermination des écarts de conversion-passif (éléments permanents):

Les écarts de conversion passifs sont calculés par différence entre le montant des dettes de financement (ou créances immobilisées) libellées en monnaies étrangères évaluées au cours de comptabilisation initiale (valeur historique) et leur actualisation au cours de ces monnaies à la date de clôture, c'est à dire au 31-12-2021. Le montant figurant au passif représente les gains de change latents relatifs aux dettes de financement (ou aux créances immobilisées).

IV - PASSIF CIRCULANT

A - EVALUATION A L'ENTREE

Les dettes du passif circulant figurent au bilan à leur valeur nominale pour celles libellées en Dirhams et au cours de la date de clôture pour celles libellées en monnaies étrangères.

B - CORRECTIONS DE VALEUR

1- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges :

Ces provisions sont constituées pour faire face aux risques et charges suivants :

- les pertes de change sur dettes du passif circulant ;
- les congés payés dus au personnel ; - les risques momentanés liés aux fournisseurs ;

2- Méthodes de détermination des écarts de conversion-passif (éléments circulants) :

Les écarts de conversion passifs relatifs aux éléments circulants (dettes du passif circulant ou créances de l'actif circulant) sont déterminés suivant la même méthode que celle décrite au point III.B.2.

V - AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Immobilisations antérieures à 1963 : En application du dahir de création de l'ONCF et aux dispositions du Décret Royal n° 681-67 du 29 Décembre 1967, les immobilisations antérieures au 1er Janvier 1963 héritées des anciennes concessions de Chemins de Fer ne figurent pas dans le bilan de l'ONCF et ne subissent aucun amortissement. La valeur de ces immobilisations, sur la base de la situation extracomptable tenue par l'ONCF, est estimée à 1 227,8millions de Dirhams au 31/12/2021

4.5 Etat des informations Complémentaires ETIC au 31 décembre 2021

ETAT DES DEROGATIONS

Nature des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Le montant de la dotation aux provisions sur les dettes financières en devises a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents pour les raisons suivantes: <ul style="list-style-type: none"> la stratégie de couverture de risque de change à l'Office est basée sur une politique d'endettement en quasi-totalité libellée en euro, en dollar et en d'autres monnaies indexés sur le dollar; les échéances des emprunts dans l'une et l'autre devise sont proches, voire concomitantes ; ces deux monnaies ont tendance à fluctuer dans des sens opposés. 	Impact positif sur le résultat financier de 13 MDH.
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Comme prescrit par la loi comptable et le CGNC, cette dérogation contribue à l'atteinte de l'image	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

ETAT DES CHANGEMENT DE METHODES

Nature des changements	Justifications des changements	Influence des changements sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

DETAIL DES NON - VALEURS

Compte Principal	Intitulés	Montant
211	* Frais préliminaires	Neant
2116	- Frais de prospection	-
2117	- Frais de publicité	-
212	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 381 343 435,72
21211	- Frais d'acquisition d'immobilisation	-
2125	- Frais d'émission des emprunts	426 733 793,72
2128	- Autres charges à répartir	954 609 642,00
213	* Prime de remboursement des obligations	Neant
	TOTAL	1 381 343 435,72

4.5 Etat des informations Complémentaires ETIC au 31 décembre 2021

TABEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison Sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité	Capital social		Participations en capital en %	Pris d'acquisitions global	Valeur comptable nette	Extrait du dernier état de synthèse de la société émettrice			Précédent inscrit au CPC
		2	1				Date de clôture	Situations nette (€)	Réultat net	
EDITIONS MAROCAINES ET INTERNATIONALES	(1)	480 000,00	12,10	61 152,00			31/12/2020	410 640,65		
SOCICA	(2)	956 760,00	22,56	127 255,00			31/12/2020	15 586 528,55	410 640,65	
CITE UN DES JEUNES	(3)	739 200,00	5,68	25 000,00			31/12/2020	2 679 451,60	-99 648,73	
CITE DEUX DES JEUNES	(4)	1 458 000,00	4,63	35 000,00			31/12/2020	8 529 332,98	20 290,19	
SCIMEN	(5)	387 000,00	10,47	40 500,00			31/12/2021	5 809 935,80	-12 643 003,91	
SOCIETE DIAFA	(6)	200 000,00	20,05	40 100,00		44 080 165,00	31/12/2021	643 132 774,60	12 395 663,05	
SOCIETE CARRE	(7)	44 543 400,00	95,63	4 277 000,00		4 277 000,00	31/12/2021	32 052 323,64	4 456 882,93	
LPEE	(8)	247 702 400,00	24,99	3 100 000,00		3 100 000,00	31/12/2021	190 418 489,28	6 756 314,49	
SOCIETES DES BASALTES MAROCAINS	(9)	4 000 000,00	77,50	4 795 150,00		4 795 150,00	31/12/2021	166 260 243,96	-119 347 325,73	
SCIF	(10)	44 232 525,00	19,96	62 026 600,00		62 026 600,00	31/12/2019	26 874 637 324,50	101 310 655,39	
SOCIETE LA MAHOUNIA	(11)	620 266 000,00	10,00	5 000 000,00		5 000 000,00	31/12/2021	234 293 272,97	5 688 665,01	
STE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	(12)	15 715 628 500,00	0,08	10 000 000,00		10 000 000,00	31/12/2021	3 154 782 433,75	-337 854 741,75	
STE SUPRATOURS	(13)	160 000 000,00	100,00	159 999 500,00		159 999 500,00	31/12/2021	2 000 000,00	1549 209,72	
STE CASA TRANSPORTS	(14)	5 301 000 000,00	1,69	10 000 000,00		10 000 000,00	31/12/2020	9 247 645,38	2 146 643,94	
CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE	(15)	100 000,00	100,00	100 000,00		2 000 000,00	31/12/2021	21 055 358,75	2 715 452,15	
STE DE GESTION DE L HOTEL MICHILIFEN D IFRANE	(16)	10 000 000,00	20,00	2 000 000,00		1 650 000,00	31/12/2021	10 509 458,10	7 073 803,58	
INSTITUT DE FORMATION FERROVIAIRE	(17)	3 300 000,00	50,00	1 650 000,00		13 200 000,00	31/12/2021			
SHMRBY	(18)	22 000 000,00	60,00	4 000 000,00		4 000 000,00	31/12/2021			
STE INFRAWAY MAROC SA	(19)	4 000 000,00	100,00	4 000 000,00		4 000 000,00	31/12/2021			
TOTAL				314 557 422,00		309 128 415,00				

(1) IMPRIMERIE PAPETERIE ET RELIURE
 (2) SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES
 (3) SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA MAISON DES ETUDIANTS DU MAROC
 (4) ACTIVITE HOTELIERE ET TOURISTIQUE (SOCIETE EN COURS DE LIQUIDATION)
 (5) TRANSPORT DE DETAIL ET GROUPE DE MARCHANDISES
 (6) ANALYSES ETUDES ET CONTRÔLES DANS LES DOMAINES DES REALISATIONS DE GENIE
 (7) EXTRACTION ET PRODUCTION DE BASALTES ET GRANITES
 (8) CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES VITURES A VOYAGEURS VINGONS
 (9) EXTENSION RENOVATION ET EXPLOITATION DE L'HOTEL MAHOUNIA
 (10) CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES
 (11) HOTEL TRANSPORT DES VOYAGEURS
 (12) REALISATION DES GRANDS PROJETS DE TRANSPORTS DANS LE PERIMETRE DU GRAND CASABLANCA
 (13) GESTION DES HOTELS VINGET ET DES AGENCES SUPRATOURS. (SOCIETE EN LIQUIDATION)
 (14) SITE DE GESTION DE L'HOTEL MICHILIFEN VINGHE
 (15) L'ENHANCEMENT DU SITE DE LA LOGNE MAROCHIA
 (16) INSTITUT DE FORMATION FERROVIAIRE
 (17) SECURISATION DES CHANTIERS DE LA MAINTENANCE ET DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Nature	AUGMENTATION				DIMINUTION			Montant brut fin de l'exercice
	Montant brut début de l'exercice	Acquisition	Production par l'Ent. pour elle-même	Virements (1)	Cession	Retrait	Virements (1)	
* IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	1 642 209 360,22	230 185 116,70				491 051 041,20		1 381 343 435,72
- Frais préliminaires								
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 642 209 360,22	230 185 116,70				491 051 041,20		1 381 343 435,72
- Primes de remboursement des obligations								
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	660 325 856,31	28 681 121,42		31 861 543,54	5 888 871,60	40 000,00	31 861 543,54	683 078 106,13
- Immobilisations en recherche et développement	68 759 237,25							68 759 237,25
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	493 117 650,25	67 330,17		31 861 543,54	2 812 894,37	40 000,00		522 193 629,59
- Fonds commercial	3 000 000,00				3 000 000,00			
- Autres immobilisations incorporelles	95 448 968,81	28 613 791,25			75 977,23		31 861 543,54	92 125 239,29
* IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 122 544 075,96	1 348 624 399,58	89 222 428,97	1 575 137 292,91	1 389 600 604,82	26 440 594,84	1 575 137 292,91	85 144 349 704,85
- Terrains	2 287 955 128,41				1 055 768,52			2 286 899 359,89
- Constructions	46 887 522 992,65	176 748,32		464 010 262,60	1 139 485 888,77			46 212 224 114,80
- Inst. techniques, matériel et outillage	15 383 100 898,33	2 694 479,31		402 747 835,32	203 125 223,78	19 378 319,07		15 566 039 670,11
- Matériel de transport	17 463 086 756,08	0,00		705 043 460,88	33 356 035,83	1 448 053,01		18 133 326 128,12
- Mobilier, matériel de bureau et aménag.	261 742 009,88	186 241,29		1 935 492,61	3 222 898,02	3 799 139,45		256 841 706,31
- Matériel informatique	341 518 761,46	53 967,34		1 400 241,50	5 962 640,84	1 815 083,31		335 195 246,15
- Autres immobilisations corporelles	2 682 348,50	639 800,56			3 322 149,06			
- Immobilisations corporelles en cours	2 494 935 180,65	1 344 873 162,76	89 222 428,97		70 000,00		1 575 137 292,91	2 353 823 479,47
TOTAL GENERAL	87 425 079 292,49	1 607 490 637,70	89 222 428,97	1 606 998 836,45	1 395 489 476,42	517 531 636,04	1 606 998 836,45	87 208 771 246,70

(1) Virements des immobilisations en cours à terminés (y compris reprises compte à compte)

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
* IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	882 504 725,54	393 732 449,91	474 916 493,99	801 320 681,46
- Frais préliminaires				
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	882 504 725,54	393 732 449,91	474 916 493,99	801 320 681,46
- Primes de remboursement des obligations				
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	493 270 504,11	56 186 038,69	2 761 028,96	546 695 513,84
- Immobilisations en recherche et développement	68 759 237,25			68 759 237,25
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	340 265 795,88	56 186 038,69	2 756 502,80	393 695 331,77
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	84 245 470,98		4 526,16	84 240 944,82
* IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 102 198 005,29	1 877 940 364,53	723 304 402,78	24 256 833 966,95
- Terrains	22 583 884,62			22 583 884,62
- Constructions	7 949 038 788,24	795 667 944,36	471 189 715,03	8 273 517 017,57
- Installations techniques, matériel et outillage	5 543 618 587,50	537 493 582,10	203 159 159,74	5 877 953 009,86
- Matériel de transport	9 084 236 498,64	511 050 187,02	32 807 107,94	9 562 479 577,72
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements	103 283 553,30	7 818 271,89	7 109 600,21	103 992 224,98
- Matériel informatique	397 376 026,11	25 766 113,01	6 833 886,83	416 308 252,20
- Autres immobilisations corporelles	2 060 666,88	144 266,15	2 204 933,03	
- Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	24 477 973 234,94	2 327 858 853,13	1 200 981 925,73	25 604 850 162,25

4.5 Etat des informations Complémentaires ETIC au 31 décembre 2021

TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Date de cession ou de retrait (1)	Compte principal (2)	Montant brut (3)	Amortissements cumulés (4)	Valeur nette d'amortissement (5)=(3)-(4)	Produits de cessions (6)	plus-values (7)=(6)-(5)	moins-values (8)=(5)-(6)
27/07/2021	21	56 633 781,23	40 499 238,77	16 134 542,46			16 134 542,46
27/07/2021	22	5 888 871,60	2 721 028,96	3 167 842,64	46 900 000,00	43 732 157,36	
27/07/2021	23	1 350 209 445,91	659 749 498,74	690 459 947,17	1 347 400 000,00	656 940 052,83	
31/07/2021	2220	40 000,00	40 000,00				
31/07/2021	23100	652 660,51		652 660,51	8 782 000,00	8 129 339,49	
31/07/2021	2321	10 189 789,67	9 764 136,99	425 652,68	529 574,00	103 921,32	
	212	434 417 259,96	434 417 259,96				
	232						
	234	30 073 643,05	30 073 887,63	-244,58	4 534 403,34	4 534 647,92	
	233	19 378 319,07	18 121 926,05	1 256 393,02			1 256 393,02
	235	5 614 222,76	5 594 948,50	19 274,26			19 274,26
TOTAUX		1 913 097 993,76	1 200 981 925,60	712 116 068,16	1 408 145 977,34	713 440 118,92	17 410 209,74

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début de l'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin de l'exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1- Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	12 977 731,28							12 977 731,28
2- Provisions réglementées								
3- Provisions durables pour risques et charges	166 611 648,24	50 000,00		13 993,89	600 000,00		3 677 600,47	162 398 041,66
SOUS TOTAL (A)	179 589 379,52	50 000,00		13 993,89	600 000,00		3 677 600,47	175 375 772,94
4- Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	493 585 331,79	193 178 869,69			29 581 977,28			657 182 224,20
5- Autres provisions pour risques et charges	35 747 854,82	9 142 876,32	254 048,81	5 930 055,18	3 132,37	2 252 458,61		48 819 243,55
6- Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	104 476,00					104 476,00		
SOUS TOTAL (B)	529 437 662,61	202 321 746,01	254 048,81	5 930 055,18	29 585 110,25	2 356 934,61		706 001 467,75
TOTAL (A + B)	709 027 042,13	202 371 746,01	254 048,81	5 944 049,07	30 185 110,25	2 356 934,61	3 677 600,47	881 377 240,69

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d' un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées (*)	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE								
.Prêts immobilisés	3 426 779,73	2 183 766,10	363 626,85	879 386,78				
.Autres créances financières	7 613 083 991,55	5 948 985 112,49	1 656 581 921,18	7 516 957,88		7 577 803 472,87	24 989 497,55	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT								
.Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	18 044 397,92		10 445 418,23	7 598 979,69	161 452,78	2 281 977,08		
.Clients et comptes rattachés	678 679 580,33		469 576 971,16	209 102 609,17	36 069 315,29	315 536 465,98	61 347 533,50	
.Personnel	4 915 852,21		4 362 527,13	553 325,08				
.Etat	2 964 289 310,63		2 964 289 310,63			2 964 289 310,63		
.Comptes d'associés								
.Autres débiteurs	677 900 993,51		317 893 210,25	360 007 783,26		199 685 839,10	40 286 885,89	
.Comptes de régularisation Actif								

(*) : il s'agit principalement des créances contentieuses ou douteuses totalement provisionnées.

4.5 Etat des informations Complémentaires ETIC au 31 décembre 2021

TABLEAU DES DETTES

DETTE	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d' un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTE DE FINANCEMENT								
.Emprunts obligataires	11 134 566 665,77	11 004 269 999,11	130 296 666,66					
.Autres dettes de financement	30 947 309 519,44	25 998 775 710,85	4 948 533 808,59		22 931 036 939,41	1 000 000 000,00		
DETTE DU PASSIF CIRCULANT								
.Fournisseurs et comptes rattachés	2 208 533 166,37		1 246 071 120,81	962 462 045,56	522 721 300,59	73 251 414,78	136 254 882,80	
.Clients créditeurs, avances et acomptes	36 615 728,32		36 615 728,32					
.Personnel	152 181 484,88		151 166 282,30	1 015 202,58				
.Organismes sociaux	17 207 332,68		17 207 332,68					
.Etat	78 654 464,13		78 654 464,13			78 654 464,13		9 629 191,58
.Comptes d'associés								
.Autres créanciers	423 173 127,67		415 726 262,31	7 446 865,36			16 887 719,27	
.Comptes de régularisation - passif	366 239 792,20		366 239 792,20					

TABLEAU DES SURETTES REELLES DONNEES

TIERS CREDITEURS	Montant couvert par la sureté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet	valeur comptable nette de la sureté donnée à la date de clôture

TABLEAU DES SURETTES REELLES RECUES

TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2)
- Personnel	3 417 779,73	2	--	Prêts hypothécaires au personnel pour personnel pour l'acquisition de logements.

(1) Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT - BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
. Avals et cautions	8 514 636,00	8 514 636,00
. Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
. Autres engagements donnés		
TOTAL (1)	8 514 636,00	8 514 636,00
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées.....		

En Dirhams

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
. Avals et cautions (cautions bancaires)	3 029 829 379,36	4 528 064 271,36
TOTAL	3 029 829 379,36	4 528 064 271,36

TABLEAU DES BIENS EN CREDIT - BAIL

Rubriques	Date de la 1ere échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des redevances des exercices précédents	Montant des redevances de l'exercice	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
							à moins d'un an	à plus d'un an		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
15 Locomotive Diésel Électrique	15/12/2013	180	251 434 922,93	25 ans	183 963 540,09	25 961 086,08	25 961 086,08	153 602 502,63	2 514 349,23	Dossier 122354S0
5 Locomotive Diésel Électrique	05/01/2014	180	78 766 040,59	25 ans	56 926 455,08	8 132 697,24	8 132 697,24	48 796 183,44	787 600,41	Dossier 122357G0
8 Locomotive Diésel Électrique	15/03/2014	180	126 260 180,47	25 ans	89 107 120,07	13 036 529,64	13 036 529,64	80 391 932,78	1 262 601,81	Dossier 122359I0
2 Locomotive Diésel Électrique	15/06/2014	180	31 504 415,53	25 ans	21 692 431,00	3 252 872,28	3 252 872,28	20 872 597,13	315 044,16	Dossier 122370B0
4 DRAISINES	31/01/2015	180	23 997 918,04	15 ans	14 660 570,91	2 477 816,64	2 477 816,64	17 344 716,48	239 979,18	Dossier 122371B0
28 Voitures ferroviaires climatisées à	05/04/2018	120	150 000 000,00	30 ans	52 713 722,36	19 158 146,90	19 158 146,90	100 580 271,23	1 500 000,00	Dossier S1406990
1 Véhicule Audi A6	01/06/2020	36	402 580,83	5 ans	83 802,39	143 661,24	143 661,24	59 858,85	4 028,51	Dossier 1426800

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

DETAIL DES POSTES DU CPC

POSTE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
711 PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	0,00	0,00
Total	0,00	0,00
712 Ventes des biens et services produits		
- Ventes de biens au Maroc	11 979 926,61	14 583 861,81
- Ventes des services au Maroc	3 425 219 711,18	2 636 274 612,62
- Reste du poste des ventes et services produits	191 399 938,27	162 237 749,30
Total	3 628 599 576,06	2 813 096 223,73
713 Variation des stocks de produits		
- Variation des stocks des biens produits (+/-)	-3 811 113,40	6 018 487,90
- Variation des stocks des services en cours	-26 461 367,93	-14 548 206,33
Total	-30 272 481,33	-8 529 718,43
718 Autres produits d'exploitation		
- Jetons de présence reçus	200 000,00	200 000,00
- Reste du poste (produits divers)	847 775,88	1 084 092,40
Total	1 047 775,88	1 284 092,40
719 Reprises d'exploitation; transferts de charges		
- Reprises d'exploitation	30 185 110,25	38 353 025,52
- Transferts de charges	13 481 062,29	18 675 262,39
Total	43 666 172,54	57 028 287,91
738 PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et autres produits financiers		
- Intérêts et produits assimilés	81 956 803,46	58 568 018,28
- Revenus des créances rattachées à des participations	7 877 552,45	15 637 870,43
- Reste du poste intérêts et autres produits financiers	0,00	125,42
Total	89 834 355,91	74 206 014,13

POSTE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
611 CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats revendus de marchandises		
- Achats de marchandises	130 874,25	74 247,71
- Variation des stocks de marchandises (+/-)	554 565,53	51 329,46
Total	685 439,78	125 577,17
612 Achats consommés de matières et fournitures		
- Achats de matières premières	4 939 092,65	6 979 275,91
- Variation des stocks de matières premières (+/-)	1 351 467,94	-258 831,27
- Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	245 037 870,68	291 055 246,23
- Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	18 908 828,35	32 439 622,04
- Achats non stockés de matières et de fournitures	385 812 268,47	325 092 000,37
- Achats de travaux, études et prestations de services	374 175 713,38	414 423 176,76
Total	1 030 225 241,47	1 069 730 490,04
613/614 Autres charges externes		
- Locations et charges locatives	19 169 656,82	45 470 487,81
- Redevances de crédits -bail	72 162 810,02	72 102 851,07
- Entretien et réparations	234 696 097,12	187 144 699,67
- Primes d'assurances	10 392 065,95	9 167 270,63
- Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	33 468 674,54	25 375 614,35
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	31 739 012,45	24 799 950,25
- Redevances pour brevets, marques, droits et valeurs assimilés	20 000,00	2 400,00
- Transports	42 387 024,16	2 987 825,76
- Déplacements, missions et réceptions	43 044 816,87	39 018 939,65
- Reste du poste des autres charges externes	52 818 237,50	48 450 413,01
Total	539 898 395,43	454 520 452,20
617 Charges de personnel		
- Rémunération du personnel	905 684 978,43	928 481 074,52
- Charges sociales	170 940 472,23	172 542 790,46
- Reste du poste des charges de personnel	7 358 004,64	7 123 317,45
Total	1 083 983 455,30	1 108 147 182,43
618 Autres charges d'exploitation		
- Reste du poste des autres charges d'exploitation	0,00	19,30
Total	0,00	19,30
638 CHARGES FINANCIERES		
Autres charges financières		
Total	0,00	0,00
658 CHARGES NON COURANTES		
Autres charges non courantes		
- Pénalités sur marchés et débits	0,00	1 269 833,41
- Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	26 905 542,00	0,00
- Pénalités et amendes fiscales ou pénales	54 676,56	35 841,00
- Créances devenues irrécouvrables	108 095,50	203 166,73
- Reste du poste des autres charges non courantes	31 592 335,24	253 105 175,57
Total	58 660 649,30	254 614 016,71

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

INTITULES	Montant (T1)	Montant (T2)
I - RESULTAT NET COMPTABLE	0,00	0,00
Bénéfice net	0,00	
Perte nette		1 666 498 996,84
II - REINTEGRATIONS FISCALES		
1 . Courantes	1 495 865 812,54	
- Impôts sur les sociétés (cotisation Minimale)	23 107 682,00	
- Profits latents sur écart de conversion passif 2021	943 053 654,20	
- Cadeaux à la clientèle	131 771,31	
- Amortissement véhicule de Tourisme	84 488,81	
- Provisions pour dépréciation des créances - 2021	325 445 741,40	
- Provisions pour risques et charges - Activité Ferroviaire	22 072 405,72	
- Provisions pour dép. créances Activités Annexes	0,00	
- Provisions pour dépréciation des stocks	155 940 525,58	
- Provisions pour dépréciation activité annexes 2021	1 766 999,00	
- Charges sur exercices antérieurs	222 936,54	
- Autres réintégrations Activités Annexes	39 607,98	
- Amortissement CAR sur ex ent	24 000 000,00	
2 . Non courantes	218 304 244,17	
- Provisions pour propre assureur - 2021	756 693,23	
- Majorations et pénalités fiscales	11 050,00	
- Rappel d'impôts	26 905 542,00	
- Dons libéralités et lots	4 500,00	
- Créances irrécouvrables	108 095,50	
- Provisions pour risques & charges - Activité Ferroviaire 2021	118 368 708,61	
- Autres réintégrations Activités Annexes	205 187,63	
- Subvention d'investissement	71 944 467,20	
III - DEDUCTIONS FISCALES	0,00	
1 . Courantes		1 069 305 384,87
- Provisions pour dépréciation des créances - 2020	223 256 476,89	
- Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	97 314 598,58	
- Provisions pour risques et charges - Activité Ferroviaire 2020	12 929 529,40	
- Provisions pour dépréciation activité annexes 2020	3 265 597,64	
- Profits latents sur écart de conversion passif (2020)	732 539 182,36	
- Abattements sur produits des titres de participations (dividendes)	0,00	
2 . Non courantes		406 625 692,90
- Provisions pour propre assureur - 2020	747 909,16	
- Reprise sur subventions	293 439 130,31	
- Provisions pour risques & charges - Activité Ferroviaire 2020	112 438 653,43	
TOTAL	1 714 170 056,70	3 142 430 074,61
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		1 428 260 017,90
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
- Exercice n - 4 (2017)		
- Exercice n - 3 (2018)		
- Exercice n - 2 (2019)	126 261 404,96	
- Exercice n - 1 (2020)		
- Amortissements fiscalement différés imputés	7 481 455 080,40	
VI - RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A - C)		
ou déficit net fiscal (B)		1 428 260 017,90
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES (*)		8 909 715 098,31
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
- Exercice n - 4 (2017)	--	
- Exercice n - 3 (2018)	--	
- Exercice n - 2 (2019)	126 261 404,96	
- Exercice n - 1 (2020)	--	

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

(*) dont 2 825 439 039,00 au 31/12/2001

4.5 Etat des informations Complémentaires

ETIC au 31 décembre 2021

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

I. DETERMINATION DU RESULTAT		
. Résultat courant d'après CPC	(+)	-2 463 267 001,18
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	1 472 758 130,54
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	1 069 305 384,87
Résultat courant théoriquement imposable	(=)	-2 059 814 255,51
Impôt théorique sur résultat courant (Cotisation minimale)	(-)	18 910 261,20
. Résultat courant après impôts	(=)	-2 482 177 262,38
II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		
NEANT		

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

NATURE		Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin de l'exercice
		1	2	3	(1+2-3=4)
A.	T.V.A facturée	22 069 550,75	661 413 292,28	664 868 179,00	18 614 664,03
B.	T.V.A récupérable	1 558 705 494,96	592 766 989,27	801 289 727,67	1 350 182 756,56
	- sur charges	812 009 725,59	385 059 278,05	494 561 552,54	702 507 451,10
	- sur immobilisations	746 695 769,37	207 707 711,22	306 728 175,13	647 675 305,46
C.	T.V.A due ou crédit de T.V.A = (A - B)	-1 536 635 944,21	68 646 303,01	-136 421 548,67	-1 331 568 092,53

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital : 42 698 679 784,91 Dirhams

- Article 10 du Dahir N° 163.225 du 06.08.1963 : 32 437 300,53 DH

- Dotation en capital de l'Etat : 42 666 242 484,38 DH

Noms, prénoms ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
ETAT							TOTALEMENT

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il ya lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

4.5 Etat des informations Complémentaires ETIC au 31 décembre 2021

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
. Report à nouveau	-14 449 911 532,64	. Réserve légale	
. Résultat nets en instance d'affectation	-1 114 525 115,99	. Autres réserves	
. Resultat net de l'exercice		. Tantièmes	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	
. Autres Prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	-15 564 436 648,63
TOTAL A	-15 564 436 648,63	TOTAL B	-15 564 436 648,63

TOTAL A = TOTAL B

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
*SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
. Capitaux propres plus (+) capitaux propres assimilés moins (-) immobilisations en non -valeurs	23 297 314 151,68	22 096 613 815,38	25 335 239 367,80
* OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxe (*)	3 764 413 441,10	2 813 096 223,73	3 628 599 576,06
2. Résultat avant impôt	-2 072 765 172,20	-1 099 702 981,99	-1 643 391 314,84
3. Impôts sur les résultats	19 419 993,00	14 822 134,00	23 107 682,00
4. Bénéfices distribués	-	-	-
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	-2 092 185 165,20	1 114 525 115,99	-1 666 498 996,84
* RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
. Résultat net par actions ou part sociale	NEANT	NEANT	NEANT
. Bénéfices distribués par action ou part sociale			
* PERSONNEL			
. Montants des salaires bruts de l'exercice	944 770 059,55	928 477 490,94	905 684 978,43
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7 488	7 040	7761

(*) Compte 712: Ventes de bien et services produits

4.5 Etat des informations Complémentaires ETIC au 31 décembre 2021

TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVICES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE

NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
. Financement permanent	893 270 384,61	
. Immobilisations brutes		900 335 224,51
. Rentrées sur immobilisations	-	
. Remboursement des dettes de financement		1 292 146 629,00
. Produits	97 666 648,66	
. Charges		559 117 585,72
TOTAL DES ENTREES	990 937 033,28	
TOTAL DES SORTIES		2 751 599 439,23
BALANCES DEVICES	1 760 662 405,95	
TOTAL	2 751 599 439,23	2 751 599 439,23

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I - DATATION

- Date de clôture (1) 31.12.21

- Date d'établissement des états de synthèse(2) : 31.03.22

(1) Justifications en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justifications en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE, NON RATTACHABLES

A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS COMPTABLES

Dates	Indication des événements
15-mars-22	- Favorable : Signature de l'avenant n 2 du protocole d'accord conclu avec l'Etat en 2015 portant sur la fixation des modalités de prise en charge par l'Etat du crédit de TVA de l'ONCF cumulé à fin octobre 2021 pour un montant de MMAD 1 307,3
	- Défavorable : NEANT



5

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 Décembre 2021

5.1 Bilan au 31 décembre 2021

BILAN ACTIF

En Millions de Dirhams

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Immobilisations incorporelles	576	711	
Immobilisations corporelles	61 086	62 235	
Immobilisations financières	7 685	3 722	
Titres MEE	176	170	
Ecart de conversion actif	13	54	
Impôts différés actifs	48	72	
Actif Immobilisé	69 584	66 964	3,9%
Stocks	774	870	
Créances d'exploitation	578	775	
Créances diverses	3 342	3 843	
Titres et valeurs de placement	146	149	
Actif circulant	4 841	5 636	-14,1%
Trésorerie Actif	617	851	-27,5%
Total Actif	75 041	73 451	2,2%

BILAN PASSIF

En Millions de Dirhams

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Capitaux Propres Groupe	25 663	22 285	
Capital social	42 699	37 725	
Réserves Consolidés	- 15 440	- 14 493	
Résultat net part groupe	- 1 596	- 947	
Intérêts minoritaires	16	14	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	25 679	22 298	15,2%
Provisions pour risques et charges	163	167	
Dettes financières	42 141	43 080	
Ecart de conversion passif	945	783	
Passif Immobilisé	43 248	44 030	-1,8%
Dettes d'exploitation	2 271	3 168	
Autres dettes	1 514	1 921	
Autres provisions pour risques et charges	51	39	
Passif Circulant	3 836	5 129	-25,2%
Trésorerie Passif	2 278	1 994	14,3%
Total Passif	75 041	73 451	2,2%

5.2 Compte de Produits et charges consolidé au 31 décembre 2021

En Millions de Dirhams

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Chiffre d'affaires	3 964	3 102	
Autres produits	116	194	
Produits d'exploitation	4 080	3 296	23,8%
Achats revendus et consommés et autres charges d'exploitati	1 005	992	
Autres charges externes	686	748	
Impôts et taxes	26	25	
Charges de personnel	1 255	1 295	
Dotations d'exploitation	2 182	2 057	
Charges d'exploitation	5 154	5 118	1%
Résultat d'exploitation	- 1 074	- 1 822	-41%
Résultat financier	- 1 304	- 1 266	3%
Résultat courant	- 2 379	- 3 088	-23%
Résultat non courant	834	2 150	-61%
Résultat d'entreprise	- 1 545	- 939	64,6%
Impôt sur le résultat	56	2	
Quote part des sociétés mises en équivalence	6	1	
Résultat net consolidé	- 1 594	- 941	69,4%
Part du Groupe	- 1 596	- 947	
Intérêts minoritaires	1	6	

5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE au 31 Décembre 2021

En Millions de Dirhams

RUBRIQUES	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	- 1 594	- 941
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	1	-
Dotations & reprises d'exploitation	2 281	2 326
Variation des impôts différés	23	16
Plus-values de cessions, nettes	- 707	- 2 279
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	- 6	1
Autres flux d'immobilisations	-	8
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	- 2	901
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 500	- 1 432
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 503	- 2 334
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 1 696	- 2 045
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1 419	1
Variation de périmètre de consolidation	1	107
Cession de titres consolidés	-	2 423
Autres variations d'immobilisation	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 276	486
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	1
Diminution des immobilisations financières	561	-
Augmentation des immobilisations financières	- 134	100
Augmentation des Dettes de Financement	3 617	4 447
Remboursements d'emprunts	- 4 354	- 2 588
Dotations en capital de l'Etat ou augmentation de capital	570	426
Variation des intérêts minoritaires, des titres M&E et des réserves consolidées	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	260	2 184
Variation de trésorerie	- 518	336
Trésorerie d'ouverture	- 1 144	- 1 480
Trésorerie de clôture	- 1 662	- 1 144

5.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 31 Décembre 2021

En Millions de Dirhams

En millions de dirhams	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2020	37 725	- 14 493	23 232	97	23 329
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-
Montants retraités à l'ouverture	37 725	- 14 493	23 232	97	23 329
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	947	947	6	941
Résultat global total de l'année	-	947	947	6	941
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	1	1
Dotations en capital	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	89	89
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	89	89
Au 31 décembre 2020	37 725	- 15 440	22 285	14	22 298
Au 1er janvier 2021	37 725	- 15 440	22 285	14	22 298
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-
Montants retraités à l'ouverture	37 725	- 15 440	22 285	14	22 298
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	1 596	1 596	1	1 594
Résultat global total de l'année	-	1 596	1 596	1	1 594
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-
Dotations en capital	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	4 974	-	4 974	1	4 975
Total des transactions avec les actionnaires	4 974	-	4 974	1	4 975
Au 31 décembre 2021	42 699	- 17 036	25 663	16	25 679

■ Périmètre de Consolidation

	31/12/2021		
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode
Office National des Chemins de Fer	100,00	100,00	Mère
Société SUPRATOURS	100,00	100,00	Intégration Globale
Société SUPRATOURS TRAVEL	100,00	100,00	Intégration Globale
Société INFRAWAY-MAROC	100,00	100,00	Intégration Globale
Société Marocaine des Transports Rapides	95,63	95,63	Intégration Globale
Société des Basaltes Marocains	77,50	77,50	Intégration Globale
Société Marocaine de Maintenance des Rames à Grande	60,00	60,00	Intégration Globale
Institut de Formation Ferroviaire	50,00	50,00	Intégration proportionnelle
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes	24,99	24,99	Mise en Equivalence
Société Chérifienne de matériel Industriel et Ferroviaire	19,96	19,96	Mise en Equivalence

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les règles et les pratiques comptables au Maroc, telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le Conseil National de Comptabilité dans l'avis n° 5 du 25/05/2005 et par la circulaire de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux n° 03/19.

MODALITES DE CONSOLIDATION

Méthodes de consolidation

Filiales :

Les filiales sont des sociétés contrôlées exclusivement par le Groupe ONCF et sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe ONCF détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement à travers les filiales, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle exclusif est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Co-entreprises :

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle :
 - Le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ;
 - L'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint.
- Un accord contractuel qui :
 - Prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - Etablit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

- Entreprises associées :
- Les titres des sociétés dans lesquelles le Groupe ONCF exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le Groupe ONCF détient entre 20% et 50% des droits de vote potentiels.

Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les profits latents résultant de transactions intragroupes, sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Monnaie

Le Dirham est la monnaie de fonctionnement du Groupe. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en Dirham (MAD).

Date de clôture

Les résultats des sociétés consolidées correspondent à une période de 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année, à l'exception des sociétés entrées ou sorties du périmètre de consolidation en cours d'exercice.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

METHODES D'EVALUATION

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

les commissions de garantie versées par l'ONCF à l'Etat qui sont étalées sur cinq (5) ans ;

les dépenses engagées par l'ONCF dans le cadre des conventions de partenariat ONCF/Collectivités Territoriales pour réaliser des ouvrages d'art, dont les collectivités territoriales sont propriétaires, (ponts routes ; passerelles pour piétons ; etc.) ;

les commissions versées dans le cadre d'opération de « SWAP » de devise relative à des emprunts ;

les frais de recherche et développement ;

les logiciels informatiques.

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées variant en fonction des catégories d'immobilisations. Les taux d'amortissement utilisés correspondent en grande partie à ceux préconisées par l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC).

Les réhabilitations du matériel roulant sont amorties sur la base de durées d'utilité définies par le Pôle Maintenance Matériel.

Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Immobilisations financières

Les titres de participation détenus dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au coût de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon l'activité, au coût moyen pondéré ou selon la méthode du premier entré – premier sorti (FIFO). Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constatation d'une provision. Les gains de change latents sont constatés en écarts de conversion passif et n'impactent pas le résultat consolidé.

Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

Trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités, les dépôts à court terme et les concours bancaires courants d'une durée inférieure à 12 mois dès l'origine et sans risque de variation de valeur significative.

Provisions réglementées et subventions d'investissement

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

Les subventions d'investissement sont reclassées en compte de régularisation passif pour les besoins de la consolidation.

Ecarts de conversion

Le retraitement préférentiel de l'avis n°5 du conseil national de la comptabilité prévoit la comptabilisation des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère au compte de produits et de charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent. L'Office n'a pas opté pour ce retraitement préférentiel.

L'impact sur les comptes consolidés en cas d'application de ce retraitement préférentiel se présente comme suit :

- Impact réserve de l'ensemble consolidé : MMAD + 732
- Impact résultat de l'ensemble consolidé : MMAD + 212.

Contrats de crédit-bail

L'Office n'a pas opté pour le retraitement préférentiel prévu par l'avis n°5 du conseil national de la comptabilité en matière de crédit-bail.

L'impact de ce retraitement sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 en KMAD se présente comme suit :

- L'activation des immobilisations en crédit-bail d'une valeur brute de KMAD 793 306.
- La constatation d'une dette financière du même montant.
- L'annulation des redevances comptabilisées en social et la comptabilisation des amortissements :

Exercice	Redevances	Charges retraitées			Incidence brute d'ID	Incidence nette d'ID
		Intérêts	Amortissements	Total		
2021	107.370,4	28.833,8	53.230,3	82.064,1	25.306,3	17.461,3

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

Impôts

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt ;
- l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des retraitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée. Par prudence les impôts différés sur déficits fiscaux ne sont pas activés pour l'ensemble des sociétés du groupe.

DEROGATIONS

Depuis l'exercice 2016, l'ONCF a dérogé à un principe comptable.

En effet, le montant de la dotation aux provisions sur les dettes financières en devises a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents. Et ce pour les raisons suivantes :

- la stratégie de couverture de risque de change à l'Office est basée sur une politique d'endettement en quasi-totalité libellée en deux monnaies : l'euro et le dollar ;
- les échéances des emprunts dans l'une et l'autre devise sont proches, voire concomitantes ;
- ces deux monnaies ont tendance à fluctuer dans des sens opposés.

Comme prescrit par la loi comptable et le CGNC, cette dérogation contribue à l'atteinte de l'image fidèle.

Cette situation a un impact positif sur le résultat financier de l'exercice 2021 de l'ordre de 13 MDH vs 53 MDH au 31 décembre 2020.

Cette situation a pour effet la comptabilisation en partie des écarts de change en résultat au niveau des comptes consolidés (application de la méthode préférentielle).

CHANGEMENTS DE METHODES

Les méthodes appliquées pour la consolidation des comptes sont permanentes et ne changent pas d'un exercice à l'autre.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 15 mars 2022, l'ONCF a procédé à la signature de l'avenant n°2 du protocole d'accord conclu avec l'Etat en 2015 portant sur la fixation des modalités de prise en charge par l'Etat du crédit de TVA de l'ONCF cumulé à fin octobre 2021 pour un montant de MMAD 1.307,3.

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2021, les sociétés du Groupe ONCF incluses dans le périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Sociétés	Secteur d'activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ONCF	Activité ferroviaire	100,00%	100,00%	Mère
SUPRATOURS SA	Transports	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUPRATOURS TRAVEL	Tourisme	100,00%	100,00%	Intégration globale
INFRAWAY MAROC	Sécurisation des chantiers, MOE, réhabilitation des voies	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETES DES BASALTES MAROCAINS	Exploitation de carrières	77,50%	77,50%	Intégration globale
SMTR CARRE	Transports	95,63%	95,63%	Intégration globale
SOCIETE MAROCAINE DE MAINTENANCE DES RAMES A GRANDE VITESSE	Maintenance des rames à grande vitesse acquises par l'ONCF	60,00%	60,00%	Intégration globale
INSTITUT DE FORMATION FERROVIERE	Formation aux métiers et expertises ferroviaires	50,00%	50,00%	Intégration proportionnelle
LPEE	Etude et contrôle de génie civil et autres	24,99%	24,99%	Mise en équivalence
SCIF	Construction de matériel industriel	19,96%	19,96%	Mise en équivalence

Au cours de l'exercice 2020, le périmètre de consolidation a connu des changements relativement à la sortie de périmètre suite à la cession avec perte de contrôle des sociétés ci-après :

- SOCIETE FONCIERE LA LAGUNE ;
- SOCIETE PALAIS JAMA SA ;
- SOCIETE LA MAMOUNIA ;
- SOCIETE DE GESTION DE L'HOTEL MICHLIFEN.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe ONCF a augmenté sa participation dans le capital social de sa filiale SMTR CAREE le portant de 93,06% à 95,63%.

Cette prise de participation complémentaire a généré un goodwill non significatif de près de 1 million de dirhams complètement amorti au cours de l'exercice.

La déconsolidation de ces sociétés n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice 2020.

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

Le récapitulatif de l'impact sur le résultat de l'exercice 2020 suite à la sortie de ces sociétés du périmètre de consolidation se présente comme suit : (exprimé en millions de dirhams)

Société	Méthode de consolidation antérieurement appliquée	Date de sortie du périmètre	% Cédé	Prix de cession	Plus ou moins-value
SOCIETE FONCIERE DE LA LAGUNE	Intégration Proportionnelle	30 juin 2020	45%	70,3	36,3
SOCIETE PALAIS JAMAI SA	Intégration Globale	30 juin 2020	95%	26,3	16,8
SOCIETE LA MAMOUNIA	Intégration Globale	31 mars 2020	52,07%	2.343,1	2.260,0
SOCIETE DE GESTION HOTEL MICHLIFEN	Intégration Globale	31 mars 2020	80%	5,2	1,1
TOTAUX				2.444,9	2.314,2

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation et les raisons de leurs exclusions sont présentées ci-après:

Sociétés	Pourcentage de participation	Raison d'exclusion
Chaine Hôtelière Transatlantique	100,00%	En liquidation
Société Civile Immobilière SOCICA	22,56%	En liquidation
Société DIAFA	20,05%	En liquidation
Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen	20,00%	Absence d'influence notable
Editions Marocaines et Internationales	12,13%	En liquidation
Société Civile Immobilière de la Maison des Etudiants Maroc	10,47%	En liquidation
Société MAMOUNIA	10,00%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
Cité Un des Jeunes	5,68%	En liquidation
Cité Deux des Jeunes	4,63%	En liquidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc	0,08%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
Société Casablanca Transport SA	1,69%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

NOTES DES RENVOIS DES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Immobilisations nettes

NATURE	31.12.2020	Comptes sociaux				Comptes consolidés				
		Acquisitions	Cessions / Diminutions	Dotations nettes	Autres	31.12.2021	Retraitements conso	31.12.2021	31.12.2020	
Immobilisations en non valeurs	731,6	230,2	16,1	395,2	30,8	581,2	-	143,3	437,9	544,3
Immobilisations incorporelles	381,9	60,9	38,4	54,4	-	159,8	-	22,0	137,9	166,7
Immobilisations corporelles	62.236,2	3.042,5	2.999,7	1.192,4	-	61.086,6	-	1,1	61.085,6	62.235,2
Immobilisations financières*	3.960,7	4.907,4	942,8	-	-	7.925,3	-	568,0	7.685,0	3.721,9
Total	67.310,4	8.241,0	4.124,6	1.514,4	-	69.753,0	-	734,4	69.346,4	66.668,3

(*) Hors titres mis en équivalence

Titres mis en équivalence

Sociétés	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur des titres	Quote-part du résultat	Valeur des titres	Quote-part du résultat
SCIF	33,9	2,7	31,3	(4,4)
LPEE	142,0	3,2	138,7	3,7
Total	175,9	5,9	170,0	(0,7)

Impôt différé actif

	31/12/2021	31/12/2020
CARRE	0,1	0,3
SUPRATOURS	4,1	4,3
ONCF	44,0	66,8
IFF	0,1	0,1
SMMRGV	-	-
SBM	0,0	0,0
INFRAWAY-MAROC	0,1	0,1
TOTAL	48,4	71,6

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

Créances d'exploitation et créances diverses selon échéances

	31/12/2021	31/12/2020
Créances d'exploitation à moins d'un an	531,2	728,7
Créances d'exploitation à plus d'un an	282,5	270,4
	813,7	999,0
Provisions pour dépréciation	235,2	224,3
Créances d'exploitation	578,5	774,7
Créances diverses à plus d'un an	367,5	251,0
Créances diverses à moins d'un an	3.283,5	3.801,6
	3.651,0	4.052,6
Provisions pour dépréciation	309,0	209,7
Créances diverses	3.342,0	3.842,9

Titres et valeurs de placement

	31/12/2021	31/12/2020
SUPRATOURS	50,0	64,9
SUPRATOURS TRAVEL	34,4	19,9
ONCF	51,9	51,9
IFF	10,1	12,4
TOTAL	146,5	149,1

Variation des capitaux propres consolidés (exprimés en millions de dirhams)

En millions de dirhams	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2020	37.724,8	- 14.493,0	23.231,8	97,1	23.328,9
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-		-
Montants retraités à l'ouverture	37.724,8	- 14.493,0	23.231,8	97,1	23.328,9
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice		- 947,1	- 947,1	5,7	- 941,4
Résultat global total de l'année		- 947,1	- 947,1	5,7	- 941,4
Entrée de périmètre					
Dividendes				- 0,7	- 0,7
Dotations en capital			-		-
Sortie de périmètre				- 88,6	- 88,6
Augmentation de capital			-		
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	- 89,3	- 89,3
Au 31 décembre 2020	37.724,8	- 15.440,1	22.284,7	13,5	22.298,2
Au 1er janvier 2021	37.724,8	- 15.440,1	22.284,7	13,5	22.298,2
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			-		-
Montants retraités à l'ouverture	37.724,8	- 15.440,1	22.284,7	13,5	22.298,2
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice		- 1.595,6	- 1.595,6	1,2	- 1.594,4
Résultat global total de l'année		- 1.595,6	- 1.595,6	1,2	- 1.594,4
Entrée de périmètre					
Dividendes					-
Dotations en capital			-		-
Sortie de périmètre					-
Augmentation de capital	4.973,9		4.973,9	1,1	4.974,9
Total des transactions avec les actionnaires	4.973,9	-	4.973,9	1,1	4.974,9
Au 31 décembre 2021	42.698,7	- 17.035,7	25.663,0	15,8	25.678,8

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 25,68 milliards de dirhams soit 34% du total du bilan consolidé.

La part du Groupe dans ces capitaux propres est de 25,66 milliards de dirhams, les intérêts minoritaires s'élèvent à 15,8 millions de dirhams.

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques encourus par les filiales et connus en fin d'exercice, et se détaillant comme suit (exprimés en millions de dirhams) :

	31/12/2021	31/12/2020
Provision pour charges	92,3	92,3
Provision pour risques	70,3	74,6
TOTAL	162,6	166,9

Emprunts et dettes de financement

	31/12/2021	31/12/2020
ONCF	42.081,9	42.986,4
CARRE	15,4	15,4
IFF	-	-
SUPRATOURS	-	20,0
SMMRGV	25,1	29,7
IFF	9,5	17,4
SBM	9,0	11,4
TOTAL	42.140,9	43.080,3

Les dettes de financement de l'exercice 2021 s'élèvent à 42,1 milliards de dirhams et représentent 56% du total du bilan consolidé.

Dettes d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	2.223,0	3.131,9
Clients créditeurs	48,4	36,3
TOTAL	2.271,4	3.168,2

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

Autres dettes

	31/12/2021	31/12/2020
Personnel créditeur	158,0	124,3
Organismes sociaux	23,8	15,4
Etat	139,0	130,8
Comptes d'associés créditeurs	7,0	1,9
Autres créanciers	408,9	640,2
Compte de régularisation passif	764,6	1.005,4
Ecart de conversion Passif	12,6	3,1
TOTAL	1.513,9	1.921,2

Engagements hors bilan

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	11,9	11,8
Engagements reçus	3.032,9	4.531,0

Chiffre d'affaires par société

	31/12/2021	31/12/2020
ONCF	3.612,7	2.775,5
MAMOUNIA	-	100,1
SUPRATOURS	183,3	115,5
CARRE	40,9	54,2
SUPRATOURS RAVEL	9,1	4,7
SBM	76,4	38,1
IFF	8,3	4,8
SGHM	-	8,3
SMMRGV	6,0	-
INFRAWAY-MAROC	27,3	-
SOCIETE FONCIERE DE LA LAGUNE	-	1,3
TOTAL	3.964,0	3.102,5

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé à hauteur de 91% par l'ONCF, 5% par la société SUPRATOURS, et 2% par la société SBM soit au total 98%.

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

Charges de personnel

Les charges du personnel représentent 24% des charges d'exploitation et sont ventilées comme suit par société :

	31/12/2021	31/12/2020
ONCF	1.083,9	1.108,2
MAMOUNIA	-	28,0
SUPRATOURS	52,8	48,2
CARRE	35,0	34,9
SUPRATOURS RAVEL	28,1	19,8
SBM	6,4	5,4
IFF	3,5	3,1
SGHM	-	5,8
SMMRGV	37,1	35,0
INFRAWAY-MAROC	8,0	4,3
SOCIETE FONCIERE DE LA LAGUNE	-	2,5
TOTAL	1.254,8	1.295,2

Résultat d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020
CARRE	(8,0)	(22,8)
SBM	6,8	2,8
SUPRATOURS	7,7	(33,1)
SUPRATOURS TRAVEL	6,1	0,5
MAMOUNIA	-	21,3
MICHLIFEN	-	0,5
ONCF	(1.104,4)	(1.774,6)
IFF	2,1	(2,5)
SMMRGV	5,3	2,0
FONCIERE DE LA LAGUNE	-	(19,2)
INFRAWAY	10,2	3,1
TOTAL	(1.074,2)	(1.822,0)

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
Produits des titres de placement	-	-
Autres produits financiers	154,9	94,3
Reprises financières	3,0	0,5
Produits financiers	157,9	94,8
Charges d'intérêts	1.322,6	1.218,9
Autres charges financières	9,2	52,6
Dotations financières	130,5	89,6
Charges financières	1.462,3	1.361,1
Résultat financier	(1.304,4)	(1.266,3)

La ventilation du résultat financier par entité se présente comme suit

	31/12/2021	31/12/2020
CARRE	(1,3)	(2,2)
SUPRATOURS	(0,2)	(24,9)
SBM	(0,5)	(2,6)
MAMOUNIA	-	(1,3)
ONCF	(1.301,8)	(1.229,8)
SMMRGV	(1,0)	(1,8)
SUPRATOURS TRAVEL	0,5	0,1
IFF	(0,1)	(0,8)
MICHLIFEN	-	(0,0)
FONCIERE DE LA LAGUNE	-	(2,8)
Résultat financier	(1.304,4)	(1.266,3)

Résultat non courant

	31/12/2021	31/12/2020
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'immobilisations	714,1	2.280,2
Dotations nettes non courantes	115,6	95,2
Autres produits (charges) non courant(e)s net(e)s	4,3	(225,8)
TOTAL	834,0	2.149,7

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

La ventilation du résultat non courant
par entité se présente comme suit

	31/12/2021	31/12/2020
CARRE	(3,1)	(3,3)
SBM	(0,0)	0,1
SUPRATOURS	(0,6)	(0,2)
SUPRATOURS TRAVEL	(0,0)	-
MAMOUNIA	-	1,0
MICHLIFEN	-	3,9
ONCF	839,0	2.148,2
IFF	(0,0)	(0,1)
SMMRGV	(1,2)	-
FONCIERE DE LA LAGUNE	-	0,1
INFRAWAY-MAROC	(0,1)	-
Résultat non courant	834,0	2.149,7

La charge d'impôt (IS)

	31/12/2021	31/12/2020
CARRE	0,9	0,7
SBM	1,9	0,7
SUPRATOURS	0,9	0,7
SUPRATOURS TRAVEL	2,0	0,4
ONCF	23,1	14,8
IFF	0,5	0,1
SMMRGV	0,4	0,4
INFRAWAY-MAROC	2,8	-
Charge d'impôt (IS)	32,5	17,8

5.5 Etat des Informations Complémentaires Consolidé au 31 Décembre 2021

La charge d'impôt différé se présente
comme suit par entité

	31/12/2021	31/12/2020
CARRE	0,2	0,1
SUPRATOURS	0,1	0,1
ONCF	22,7	(19,0)
FONCIERE DE LA LAGUNE	-	1,4
IFF	0,1	0,2
SMMRGV	-	1,3
SBM	0,0	0,1
INFRAWAY-MAROC	0,1	0,2
Charge d'ID	23,2	(15,7)



6

RAPPORTS DES CONTRÔLEURS DES COMPTES

RAPPORTS DES CONTRÔLEURS DES COMPTES

Comptes sociaux

COOPERS AUDIT S.A

83, Avenue Hassan II
20 190 Casablanca
Maroc



COOPERS AUDIT S.A

83, Avenue Hassan II
20 190 Casablanca
Maroc

Au Conseil d'Administration
L'Office National des Chemins de Fer
8 Bis, rue Abderrahmane Ghafiki, Agdal
Rabat



OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER « ONCF »

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 25.915.262.122,06 MAD compte tenu d'une perte de 1.666.498.996,84 MAD.

Ces états ont été établis par le management de l'Office dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Office conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

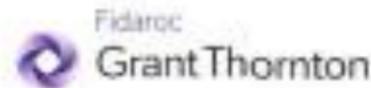
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

- Comme mentionné dans l'état A2 de l'état des informations complémentaires (ETIC), et depuis le 31 décembre 2015, l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.
- Comme indiqué dans l'état C5 de l'ETIC, le protocole d'accord signé entre l'ONCF et l'Etat en date du 13 novembre 2015, a fait l'objet d'un deuxième avenant en mars 2022 ayant pour objet la prise en charge par l'Etat du crédit de TVA détenu par l'ONCF cumulé jusqu'au 31 octobre 2021 pour un montant de 1.307 millions de dirhams.

RAPPORTS DES CONTRÔLEURS DES COMPTES

Comptes sociaux

COOPERS AUDIT S.A

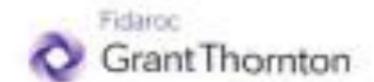


Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<p>Evaluation des immobilisations corporelles</p> <p>Au 31 décembre 2021, les immobilisations corporelles de l'ONCF sont inscrites au bilan pour une valeur nette de MMAD 80.888, soit 81% du total des actifs de l'office. Ces dernières comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, les terrains ainsi que les projets en cours.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'ETIC, les investissements sont évalués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A leur coût d'acquisition pour les immobilisations acquises en l'état (terrains, immeubles, matériel roulant et autre matériel), les constructions et les travaux réalisés par des tiers. Ce coût d'acquisition est formé du prix d'achat augmenté des droits de douane, des impôts et taxes non récupérables et des frais accessoires et d'installation. - A leur coût de production, pour les immobilisations produites par l'ONCF pour lui-même. Ce coût de production est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la production de l'immobilisation. <p>Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations corporelles comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance dans les états financiers annuels de l'Office et des méthodes utilisées dans la détermination de leurs valeurs et spécialement pour les terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissements des infrastructures ferroviaires. En effet, ces valeurs reposent sur l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations importantes, notamment dans la détermination du coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissements des infrastructures ferroviaires.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise de connaissance du processus mis en œuvre pour évaluer le coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissement des infrastructures ferroviaires ; - La réalisation d'entretiens avec le management afin de comprendre et apprécier la conformité de la méthodologie d'évaluation avec les pratiques de la place, et la cohérence des hypothèses retenues avec les caractéristiques propres à chaque immobilisation et les données du marché ; - L'appréciation des mouvements d'immobilisations par un rapprochement avec les pièces justificatives ; - S'assurer de la correcte activation des projets en cours par un rapprochement avec les pièces justificatives ; - La revue analytique des immobilisations et leurs variations.

COOPERS AUDIT S.A



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

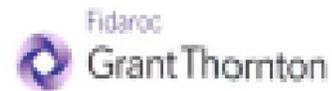
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos

RAPPORTS DES CONTRÔLEURS DES COMPTES

Comptes sociaux

COOPERS AUDIT S.A



conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les Auditeurs Indépendants

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Oussif Sijoum - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 77

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

RAPPORTS DES CONTRÔLEURS DES COMPTES

Comptes consolidés

COOPERS AUDIT S.A

83, avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc



COOPERS AUDIT S.A

83, avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

Au Conseil d'Administration de
L'Office National des Chemins de Fer
8 Bis, rue Abderrahmane Ghafiki, Agdal
Rabat



OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER « ONCF »
RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS
SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

**RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS DE SYNTHESE
CONSOLIDES**
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints de l'Office National des Chemins de Fer et de ses filiales « Groupe ONCF », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 25.879 millions de dirhams compte tenu d'une perte consolidée de 1.594 millions de dirhams. Ces états ont été établis par le management de l'Office dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Office National des Chemins de Fer et de ses filiales « Groupe ONCF » au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

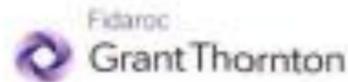
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

- Comme mentionné dans l'état des informations complémentaires consolidé, et depuis le 31 décembre 2015, l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.

RAPPORTS DES CONTRÔLEURS DES COMPTES

Comptes consolidés

COOPERS AUDIT S.A



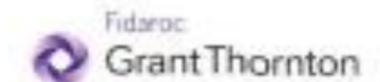
- Comme indiqué dans la note sur les événements postérieurs à la clôture des états financiers consolidés, le protocole d'accord signé entre l'ONCF et l'Etat en date du 13 novembre 2015, a fait l'objet d'un deuxième avenant en mars 2022 ayant pour objet la prise en charge par l'Etat du crédit de TVA déduit par l'ONCF cumulé jusqu'au 31 octobre 2021 pour un montant de 1.307 millions de dirhams.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<p>Évaluation des immobilisations corporelles</p> <p>Au 31 décembre 2021, les immobilisations corporelles du Groupe ONCF sont inscrites au bilan pour une valeur nette de MMAD 61.066, soit 61% du total des actifs du Groupe. Ces dernières comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, les terrains ainsi que les projets en cours. Comme indiqué dans la note « Méthodes d'évaluation » de l'ETIC, les investissements sont évalués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À leur coût d'acquisition pour les immobilisations acquises en l'état (terrains, immeubles, matériel roulant et autre matériel), les constructions et les travaux réalisés par des tiers. Ce coût d'acquisition est formé du prix d'achat augmenté des droits de douane, des impôts et taxes non récupérables et des frais accessoires et d'installation. - À leur coût de production, pour les immobilisations produites par l'ONCF pour lui-même. Ce coût de production est formé du coût des matières et fournitures achetées ou récupérées ainsi que des autres coûts directs de production et des coûts indirects rattachés à la production de l'immobilisation. <p>Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations corporelles comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance dans les états financiers annuels du Groupe et des méthodes utilisées dans la détermination de leurs valeurs et spécialement pour les terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissements des infrastructures ferroviaires. En effet, ces valeurs reposent sur l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations importantes, notamment dans</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise de connaissance du processus mis en œuvre pour évaluer le coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissement des infrastructures ferroviaires ; - La réalisation d'entretiens avec le management afin de comprendre et apprécier la conformité de la méthodologie d'évaluation avec les pratiques de la place, et la cohérence des hypothèses retenues avec les caractéristiques propres à chaque immobilisation et les données du marché ; - L'appréciation des mouvements d'immobilisations par un rapprochement avec les pièces justificatives ; - S'assurer de la correcte activation des projets en cours par un rapprochement avec les pièces justificatives ; - La revue analytique des immobilisations et leurs variations.

COOPERS AUDIT S.A



la détermination du coût des terrains en expropriation, ainsi que les durées d'amortissement des infrastructures ferroviaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

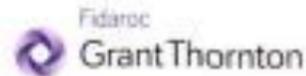
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

RAPPORTS DES CONTRÔLEURS DES COMPTES

Comptes consolidés

COOPERS AUDIT S.A



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les Auditeurs Indépendants

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Oussayou - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 38 - Fax : 05 22 29 66 70

Faiçal MEHOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

ETAT DES HONORAIRES VERSÉES aux contrôleurs des comptes



En Dirhams

	GRPT FIDAROC GRANT THORNTON/COOPERS AUDIT MAROC			KPMG			ACDEN SARL			COOPERS AUDIT MAROC			Total
	Montant / Année			Montant / Année			Montant / Année			Montant / Année			
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	354 000	900 000	509 000	-	500 766	102 000	70 800	145 000	102 000	-	-	-	2 581 566
ONCF	354 000	475 000	115 000	-	500 766	102 000	70 800	145 000	102 000	-	-	-	1 014 800
FILIALES		425 000	394 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 566 766
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								12 000	65 000				77 000
ONCF								12 000	65 000				77 000
FILIALES								157 000	167 000				2 658 566
Sous-total	354 000	900 000	509 000	-	500 766	167 000	70 800	157 000	167 000	-	-	-	2 658 566
Autres prestations rendues													-
ONCF													-
FILIALES								81 500	91 000				119 000
Sous-total								81 500	91 000				172 500
Sous-total								81 500	91 000				291 500
Total général	354 000	900 000	509 000	-	500 766	258 000	70 800	238 500	258 000	89 000	89 000	30 000	2 950 066



8

REPORTING ESG

- ▶ Responsabilité sociétale de l'Office
- ▶ Capital humain
- ▶ Mode de gouvernance

LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA RSE : DE L'AMBITION A LA CONCRETISATION

Partant de sa responsabilité économique, environnementale et sociale vis-à-vis de ses parties prenantes, l'Office a multiplié en 2021 les initiatives relatives au développement durable et à sa RSE et ce, dans le cadre du virage amorcé depuis ces dernières années. Il s'agit d'un choix stratégique plaçant cette composante au cœur de ses préoccupations, avec l'ambition de faire du système ferroviaire un moyen de transport au service de la mobilité bas carbone apportant des réponses durables aux enjeux de transport de voyageurs et de marchandises au sien de notre pays.

➤ Une stratégie volontariste en marche

Dans ce cadre, l'année 2021 a vu la poursuite de déploiement de la stratégie ambitieuse reposant, outre la conformité au cadre réglementaire en vigueur, sur notamment les piliers de transformations et de progrès ci-après :

- Améliorer l'efficacité énergétique et développer l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Respecter la diversité des écosystèmes ;
- Favoriser l'économie circulaire pour le recyclage et la valorisation de nos produits en fin de vie, réduire et trier les déchets ;
- Développer l'écoconception de nos produits, services et projets ferroviaires (lors des phases d'étude, de conception et de développement) ;
- Renforcer l'achat Responsable ;
- Continuer à assainir le sol, à rationaliser la consommation d'eau et utiliser moins de consommables.

Ainsi, les efforts ont été multipliés pour rendre l'offre ferroviaire plus attrayante, plus viable, plus durable et à la hauteur des ambitions affichées par notre pays en la matière, tout en continuant avec détermination les initiatives prises qui ont des retombées multi-facettes dans le cadre de notre politique RSE en général et dont on cite à titre d'exemples :

- La certification progressive des sites ONCF selon les normes ISO 14001 (environnement) & 50001 (efficacité énergétique) ;
- Le recours aux énergies alternatives éoliennes pour lesquelles une convention vient d'être finalisée avec un opérateur national;
- La réalisation systématique des études d'impacts des grands projets ferroviaires ;
- L'évaluation annuelle du bilan carbone comme précisé auparavant ;
- L'adoption d'un système de l'éco-conduite ;
- Le recours aux énergies alternatives photovoltaïques au niveau des gares et bâtiment ;
- L'opération de relamping par LED au niveau des gares bâtiments.

➤ L'efficacité énergétique et le développement de partenariats au service du développement durable

Bien que le train demeure le mode de transport le plus propre et le plus économe, la réduction de la facture énergétique a constitué un objectif permanent et un enjeu de taille pour l'ONCF en 2021 avec son aspect coût et dimension sociétale, tout en faisant évoluer son mix énergétique vers un verdissement et une décarbonations progressifs.

Par ailleurs, l'année 2021 a vu le renforcement de partenariats avec les organismes concernés aussi bien au niveau national qu'international (comme la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et l'UIC) dans un souci de capitaliser sur leurs expériences et mettre en avant les efforts déployés par notre Office.

D'autres initiatives à caractère international et régional ont été concrétisés donnant lieu à une meilleure visibilité du système ferroviaire jouissant d'atouts indéniables pour la Collectivité. C'est le cas de l'appel de Rabat 'africain green deal', ferroviaire pour une mobilité durable, de l'organisation d'un Side-Event lors de la COP26 au sein du pavillon marocain et de la contribution à la semaine africaine Climat organisée par les Nations Unies.

Ce sont là autant d'actions et d'initiatives ayant contribué à tirer le meilleur profit des expériences, à maîtriser davantage les impacts liés à nos activités, à continuer à réduire notre empreinte carbone, à sensibiliser et mobiliser nos partenaires autour de cette question cruciale.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA RSE : DE L'AMBITION A LA CONCRETISATION

➤ Le bilan carbone, des performances encourageantes

Rappelant que le ferroviaire qui est reconnu comme mode incontournable des mobilités bas carbone, n'émet au niveau mondial que 3% des GES pour une part de marché de 8% environ.

En ce qui concerne l'ONCF, la préservation de l'environnement occupe une place centrale dans sa stratégie de développement, à moyen et long termes, centrée sur la mobilité durable. A ce titre, il s'appuie sur des outils universels, comme le système de management de l'environnement selon la norme ISO 14001 et la démarche relative à son 'bilan carbone' adoptée depuis 2015 ayant pour objectifs :

- D'évaluer annuellement notre empreinte carbone ;
- D'identifier les marges de manœuvre en matière de réduction de GES et d'élaborer sur cette base des plans d'actions adéquats visant à atténuer l'impact de nos activités sur l'environnement ;
- De diminuer notre consommation d'énergie, tout en développant des alternatives plus vertes ;
- D'assurer notre responsabilité environnementale et sociétale et, par suite, améliorer notre image auprès de nos parties prenantes ;
- De sensibiliser nos collaborateurs et partenaires sur l'enjeu d'une mobilité écologique.
- Adoptée également en 2020, cette approche qui a été internalisée et industrialisée a constitué un vrai catalyseur pour œuvrer dans le sens de :
 - Réduire substantiellement notre empreinte carbone, comme en témoigne la régression de nos émissions de GES d'environ 12% en l'espace de cinq ans (2015 – 2020) ;
 - De préserver le positionnement du 'train, ami de l'environnement' du fait que les émissions de nos activités en CO2 demeurent de loin les moins pesantes : Elles ne représentent que 0,47% du total des GES du Maroc et 2,6% du secteur de transport pour une part de marché de 8,5% pour les voyageurs et 18% pour les marchandises ;
 - De confirmer la place du train comme le moyen de transport le plus écologique : Appliqué aux passagers par kilomètre (données 2020), le niveau des émissions du mode ferroviaire est 25 fois moins que l'avion, 7 fois inférieur à la voiture et 6 fois moins que l'autocar.



CAPITAL HUMAIN DE L'OFFICE

Ayant accompagné de manière efficiente, la réalisation des grands projets structurants de l'ONCF et leurs mise en exploitation, la gestion RH se veut aujourd'hui un levier important dans le développement des divers projets permettant de maximiser le profit socio-économique et de générer davantage des retombées positives sociales et sociétales.

Cet accompagnement a nécessité une professionnalisation de tous les acteurs intervenants dans les différents processus de production et une modernisation des outils de travail, sans pour autant, omettre les valeurs qui ont fait la fierté des cheminots et renforcent leur identité et leur sentiment d'appartenance à savoir : sécurité, engagement, transparence, rigueur et excellence.

La politique de gestion des ressources humaines donne aux collaborateurs une visibilité en termes de droits et responsabilités et en termes d'évolution de carrière et de rémunération. Elle est fondée sur un mode participatif de management sous-tendu par une culture de la performance durable.

Cette politique est basée sur :



RECRUTEMENT

Outil clé pour accompagner l'évolution des métiers

La sélection des candidats est effectuée conformément à la procédure de recrutement objet de la circulaire du Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 24 octobre 2012 et ce, en respect des principes de la transparence, du mérite et de l'égalité des chances. Le déroulement du processus de recrutement est comme suit :

L'existence réelle du besoin en recrutement :

les besoins en recrutement sont définis et consolidés dans le cadre de l'étude du schéma directeur des ressources humaines. Cette étude relate avec détails l'évolution des ressources humaines par rapport aux besoins, et propose un plan d'action à moyen terme, à mettre en œuvre pour équilibrer les besoins en ressources humaines.

La recherche de meilleures compétences : L'ONCF a confié cette tâche à un cabinet de recrutement externe qui, de par son expérience, sa notoriété et les outils de sélection dont il dispose, fournit les meilleures compétences existant sur le marché et répondant au besoin exprimé.

La transparence dans le recrutement : Tous les recrutements à l'ONCF sont réalisés moyennant un concours ouverts à l'ensemble des candidats éligibles aux conditions du poste. La réalisation du concours est effectuée par un cabinet externe de recrutement dans le cadre d'un marché de prestation.

FORMATION

Principal levier pour le développement des compétences des collaborateurs

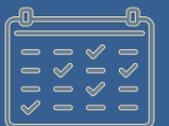
Au sein de l'ONCF, la gestion des compétences à travers la formation, constitue un levier de taille pour le développement des compétences de ses collaborateurs, un axe fort de la politique RH qui vise à la fois de :

- Consolider l'existant en améliorant la qualité des formations et concrétiser l'impact de ces dernières sur le rendement au travail;
- Accompagner le changement, répondre aux besoins des clients internes et développer les talents;
- Préparer l'avenir, en renforçant les compétences cœur de métier ferroviaire en capitalisant sur l'expertise technique, et en développant la coopération avec les entreprises et réseaux ferrés africains.



5862
Participants

42 400
Journées
Participants



160
Cours

7%
Budget formation/Masse
salariale



SYSTÈME DE CLASSIFICATION ET RÉMUNÉRATION:

Gage d'équité et de rétribution de la performance

Soucieux de développer la culture d'entreprise à travers un fort sentiment d'appartenance et une adhésion volontaire et massive au projet d'entreprise, un système de rémunération a été mis en application pour améliorer, d'année en année, la situation matérielle et morale de l'ensemble des collaborateurs du rail. Le système de rémunération est lié à la nouvelle classification. Il est basé désormais sur la fonction et sur les classes de fonction. Ceci permet à l'entreprise de mieux valoriser le facteur humain et lui offrir une gestion de carrière transparente et un mode de rémunération plus équitable, motivant et compétitif.

Il favorise la compétition et rétribue les efforts en fonction des résultats de l'entreprise et de l'atteinte des objectifs individuels et collectifs lesquels sont actés dans un contrat d'objectifs. Ainsi, l'ensemble du personnel est évalué annuellement sur la base d'une appréciation formalisée selon des critères bien définis. Sur la base de cette évaluation, le salaire de chaque collaborateur peut évoluer annuellement par le moyen de la « majoration d'encouragement individuelle » et une prime d'intéressement calculée sur la base des résultats de l'entreprise, est répartie sur les collaborateurs qui contribuent à la réalisation de ces résultats.

PARCOURS PROFESSIONNELS

Pilier de la fidélisation et de la motivation des collaborateurs

L'ONCF est doté d'une cartographie de parcours professionnels au sein de chaque filière permettant aux collaborateurs d'évoluer d'une fonction à une autre, et/ou d'une classe à une autre. Cette cartographie prévoit deux types d'évolutions :

- Changement de fonction et de filière : mobilité horizontale vers une nouvelle filière dans la même classe.
- Changement de fonction au sein de la même filière : mobilité verticale vers une fonction et classe supérieure envisageable selon les compétences du collaborateur, sa performance et les besoins du schéma directeur RH. L'objectif est de permettre à chaque collaborateur d'être proactif sur sa trajectoire professionnelle, et permettre aussi à chaque manager d'aider ses collaborateurs à construire leurs parcours professionnels et développer leurs compétences pour évoluer..

POLITIQUE SOCIALE

Outil clé pour l'épanouissement des collaborateurs

La politique sociale de l'ONCF vise essentiellement :

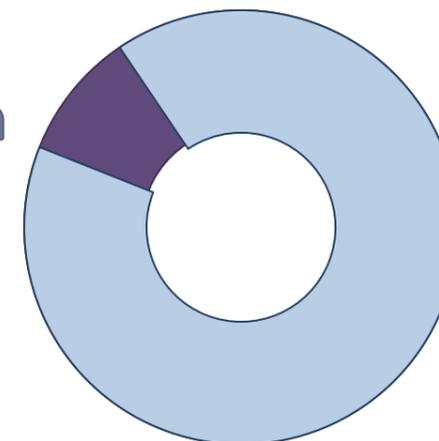
- L'amélioration de l'accès aux soins en matière de couverture médicale;
- Le renforcement de l'accès à la propriété avec diversification des options d'acquisition;
- Le développement et la promotion des prestations de loisir à travers la rénovation des centres d'estivage et colonies de vacances;
- La promotion de bonnes conditions de travail à travers une politique santé et sécurité au milieu de travail.

ETAT DES EFFECTIFS PAR FONCTION, PAR ANCIENNETÉ ET PAR ÂGE

Catégories	2019		2020		2021	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dirigeants, managers & Cadres	1185	16%	1086	16%	1099	16%
Maîtrise & Encadrement intermédiaire	2459	34%	2352	34%	2397	35%
Techniciens	3694	50%	3602	50%	3423	49%
Total	7338		7040		6919	
Taux d'encadrement		16%		15%		

Effectif par ancienneté	2019		2020		2021	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A < 15 ans	2997	41%	3096	44%	3354	49%
15 ans < A > 25 ans	10	0%	66	1%	174	2%
A > 25 ans	4331	59%	3878	55%	3391	49%
Total	7338		7040		6919	

Effectif par tranche d'âge	2019	2020	2021	Genre	2019	2020	2021
	Moins de 40 ans	2968	3104		3432	F	499
De 41 à 50 ans	836	598	475	M	6839	6563	6406
Plus de 51 ans	3534	3338	3012	Total	7338	7040	6919
Total	7338	7040	6919				



Les femmes constituent 7% de l'effectif global ONCF, en phase avec la moyenne observée dans les compagnies ferroviaires.

Recrutement	Cadre	Maitrise	Exécution	Total
2019	13	11	80	104
2020	2	35	196	233
2021	101	53	280	434

Départ	Cadre	Maitrise	Exécution	Total
2019	106	108	293	507
2020	103	165	256	524
2021	92	168	298	558

Nombre de recrutements et départs sur l'année 2021.

- Recrutement : **434** Collaborateurs
- Départ : **558** collaborateurs

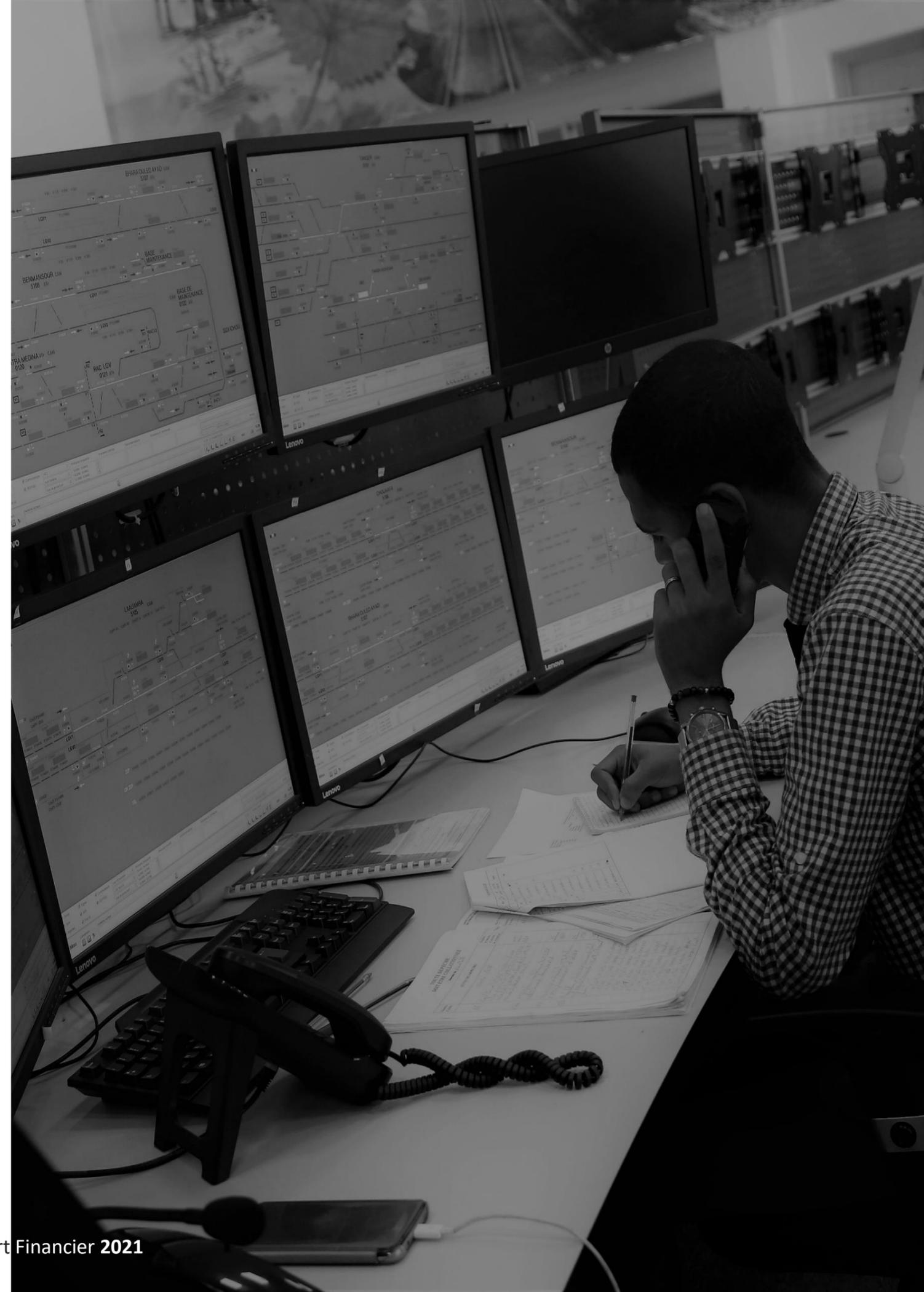
Budget de formation et nombre de participants pour le compte de l'année 2021.

- Budget de la formation : **7%** de la Masse Salariale.
- Nombre de participants : **42 400** journées participants pour 6200 participants

Domaine Fonction	2019	2020	2021
PRODUCTION TRAINS ET CIRCULATION	2 635	2 567	2558
MAINTENANCE INFRASTRUCTURE	1 650	1 579	1432
MAINTENANCE MATERIEL	1 091	986	1024
COMMERCIAL	860	820	826
MOYENS GENERAUX	320	353	337
RESSOURCES HUMAINES	205	204	177
COMPTABILITE FINANCES ET GESTION	190	178	225
STRATEGIE	153	131	122
ACHATS & APPRO	123	111	108
SYSTEME D'INFORMATION	83	78	78
JURIDIQUE	15	19	19
COMMUNICATION	13	14	13
Total	7 338	7040	6919

	2019	2020	2021
Représentants du personnel	128	128	105

	2019	2020	2021
Nombre AT	96	61	84



MODE DE GOUVERNANCE

Vers les meilleures pratiques de bonne gouvernance

Le Dahir n°1-63-225 du 1383 (5 août 1963) portant création de l'ONCF a fait l'objet de deux modifications à travers le Dahir n° 1-70-18 du 21 jourmada 1390 (25 juillet 1970) et le Dahir portant loi n°1-73-202 du 8 hija 1393 (2 janvier 1974). D'après l'article 3 du Dahir portant création de l'ONCF, celui-ci est administré par un Conseil d'Administration et géré par un Directeur Général. La composition du Conseil d'administration de l'ONCF est régie par le Dahir précité.

Dispositions statutaires

Selon l'Article 4 du dahir de création de l'ONCF, le Conseil d'Administration comprend :

- Le Ministre du Transport et de la Logistique, Président ;
- Un représentant du Ministre de l'Économie et des Finances ;
- Un représentant du Ministre de l'Intérieur ;
- un représentant du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;
- Un représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique ;
- Un représentant du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales ;
- Un représentant du Ministre du Tourisme ;
- Un représentant du Haut-commissariat au Plan ;
- Le secrétaire général du Ministère du Transport et de la Logistique, auquel est dévolue la présidence du Conseil d'Administration en cas d'absence ou d'empêchement du Ministre.

Chaque représentant est nommé pour une période de trois ans renouvelable, par décret pris sur proposition du Ministre qu'il représente. Les représentants des Ministres doivent avoir au moins le grade d'ingénieur d'État, être classés à l'échelle de rémunération numéro 11 prévue par le décret fixant les échelles de rémunération et les conditions d'avancement d'échelon et de grade des fonctionnaires de l'État.

L'Article 5 précise que « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que la bonne marche de l'entreprise l'exige et au moins une fois par trimestre. Il délibère valablement lorsque trois de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

L'Article 6 indique que « sous réserve de l'application de la législation et de la réglementation conférant des pouvoirs d'approbation ou de visa à d'autres autorités, le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne administration de l'Office ». A cet effet, il délibère sur toutes les problématiques concernant l'Office et notamment :

- il arrête les programmes d'investissement de l'Office ;
- il arrête le budget et les comptes ;
- il autorise le Directeur Général à contracter des emprunts ;
- il approuve les projets et marchés dont le montant dépasse trois cent millions de Dirhams ;
- il décide de tous achats, ventes, échanges, acquisitions et aliénations de biens, meubles ou immeubles, lorsque le montant de l'opération dépasse dix millions de Dirhams ;
- il nomme le personnel occupant des emplois supérieurs ;
- il propose le taux des tarifs soumis à homologation ;
- il détermine l'emploi des fonds disponibles et le placement des réserves.

Composition du Conseil d'Administration

Selon l'Article 4 du dahir le Conseil d'Administration de l'ONCF est composé de son Président et de 8 administrateurs. La représentativité féminine dans la session du CA du 29/07/21 est à hauteur de 12%, s'inscrivant dans la moyenne des émetteurs.

MODE DE GOUVERNANCE

L'éthique, une ligne de conduite ancrée chez l'Office

Administrateur	Qualité
Ministre du Transport et de la Logistique	Président
Secrétaire Général du Ministère du Transport et de la Logistique	Membre
Représentant du Ministère de l'Économie et des Finances	Membre
Représentant du Ministère de l'Intérieur	Membre
Représentant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre
Représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce	Membre
Représentant du Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des compétences	Membre
Représentant du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire	Membre
Représentant du Haut-commissariat au Plan	Membre

Contrôle de l'État

Depuis sa création et jusqu'en novembre 2003, l'ONCF était soumis à un contrôle financier de l'État régi par le Dahir n° 1-59-271 du 14 avril 1960. Ce contrôle s'étendait à toutes les opérations susceptibles d'avoir une répercussion financière directe ou indirecte.

Ce Dahir a été abrogé et remplacé par le Dahir n° 1-03-195 du 11 novembre 2003 portant promulgation de la loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les Entreprises Publiques et autres Organismes.

Le Nouveau Dahir arrête les différents types de contrôle auxquels sont soumises les Entreprises Publiques et autres organismes. Ainsi, suite à la sortie du Décret n° 2-06-175 du 28 mars 2006, l'ONCF fait partie de la liste des Établissements Publics soumis au contrôle

d'accompagnement. Suite à sa décision en date du 27 avril 2006, le Ministère de l'Économie et des Finances a fixé la date d'entrée en vigueur du contrôle d'accompagnement pour l'ONCF à partir du 2 mai 2006.

A noter que les décisions du Conseil d'Administration des Entreprises Publiques ne deviennent définitives qu'après leur approbation par le Ministre chargé des Finances (art 7 de la loi 69-00). Toutefois, selon l'article 18 du Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les Entreprises Publiques et autres Organismes, les Établissements Publics soumis au contrôle d'accompagnement et liés à l'État par des Contrats-Programmes sont dispensés de l'approbation du Ministre chargé des Finances.

Le Conseil d'Administration supervise les actions menées par le Groupe ONCF afin d'atteindre les objectifs fixés. Le Conseil d'Administration de l'ONCF s'est réuni courant l'année 2021, lors de la session du 29 juillet 2021. Tout en se conformant aux dispositions du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et des Établissements Publics, le mode de gouvernance de l'ONCF vise à optimiser la gestion globale de l'entreprise avec plusieurs comités mis en place et qui se réunissent régulièrement

Comité d'Audit et de Gouvernance :

Le Comité d'Audit et de Gouvernance accompagne le management de l'ONCF à travers son orientation et le contrôle des risques encourus. Ainsi, le Comité d'Audit et de Gouvernance contribue à :

- la pertinence de l'information financière et comptable, des indicateurs de performance, du budget et des données prévisionnelles ;
- la fiabilité des processus de gestion des risques organisationnels, fiscaux et juridiques ;
- l'efficacité du système d'audit interne et externe et de gestion des risques.

Les attributions de ce Comité sont élargies afin de hisser l'ONCF vers les plus hauts standards en matière de gouvernance et d'éthique. Il se compose comme suit :

- Représentant du Ministère de l'Économie et des Finances: Président du Comité d'Audit et de Gouvernance ;
- Contrôleur d'État de l'ONCF: Membre du Comité d'Audit et de Gouvernance ;
- Représentant du Ministère du Transport et de la Logistique ;
- Représentants de l'ONCF ;

Le Comité d'Audit et de Gouvernance rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'ONCF de l'exercice de ses missions en lui adressant un rapport après chaque intervention sur l'évolution de la maîtrise des risques organisationnels et financiers ainsi que ses recommandations.

Comité des Investissements :

En respect du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Établissements Publics, le Conseil d'Administration de l'ONCF, en date du 13 Novembre 2012, a décidé de créer un « Comité des Investissements » chargé d'examiner la stratégie d'investissement de l'Office et sa cohérence avec la politique nationale en matière de transports et de la logistique ainsi que d'étudier les sujets d'investissements stratégiques. Ce comité des Investissements est une émanation du Conseil d'Administration et il est composé de:

- Secrétaire Général du Ministère du Transport et de la Logistique: Président du Comité des Investissements ;
- Contrôleur d'Etat de l'ONCF: Membre du Comité des Investissements ;
- Deux Représentants du Ministère de l'Economie et des Finances: Membres du Comité des Investissements ;
- Représentants de l'ONCF.

Les membres du Comité des Investissements sont nommés par le Conseil d'Administration en dehors des administrateurs dirigeants et du personnel de l'Office.

Comité de Suivi du Contrat-Programme

Les relations entre l'État et l'ONCF sont régies par des Contrats-Programmes pluriannuels qui assurent la déclinaison des orientations gouvernementales pour le développement du secteur ferroviaire, arrêtent les engagements mutuels des deux parties et fixent les objectifs à atteindre.

Pour le suivi de l'exécution des Contrats Programmes, il est mis en place un Comité de Suivi du Contrat-Programme qui a pour mission d'élaborer, sur la base des états de synthèse de l'Office et des rapports d'audit, le rapport d'évaluation de l'exécution dudit Contrat-Programme. Tout écart constaté par rapport aux hypothèses et engagements retenus ayant des répercussions significatives sur les réalisations, les performances et les résultats de l'Office, donne lieu à des recommandations sur les solutions susceptibles de corriger les écarts constatés.

Ce comité se tient sous la présidence du Ministère de l'Économie et des Finances, il est composé des représentants dûment désignés par les signataires du Contrat Programme.

Instances internes de pilotage

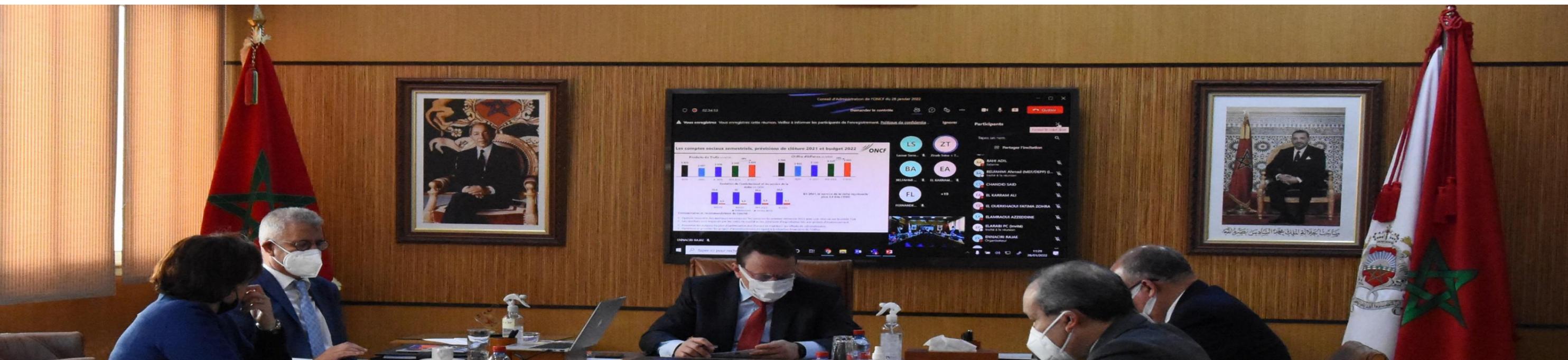
Conformément aux recommandations du Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des Entreprises et Établissements Publics (EEP), les instances internes de pilotage constituent des organes clefs dans le processus de management de l'Office. Sous la présidence du Directeur Général, ces instances veillent à la mise en œuvre, dans les conditions optimales possibles, de la stratégie de développement arrêtée et à la prise d'actions jugées pertinentes pour adapter au mieux son action à l'évolution de son contexte, créer de la valeur et améliorer la viabilité et l'efficacité de l'entreprise.

Comité Exécutif

Étant donné que l'ONCF est un EPIC, le Comité exécutif se charge, dans le cadre de la politique générale du Gouvernement dans le secteur du transport et de la logistique, de définir les orientations stratégiques, d'anticiper, ajuster et réévaluer les objectifs, tout en intégrant les données de l'environnement. Il est également chargé de la préparation des décisions qui seront soumises par la suite au Conseil d'Administration.

Comités thématiques

Ces comités sont chargés du pilotage et du suivi de thématiques jugées importantes dans le cadre du développement de l'Office, telles que la sécurité, l'environnement, la qualité, le suivi des activités et tout sujet d'actualité en lien avec le métier du ferroviaire. Ces comités tiennent généralement leurs réunions de travail sous la présidence du Directeur Général et en présence des entités concernées.





LISTE DES COMMUNIQUÉS FINANCIERS sur l'exercice 2021

9

Communiqués de presse	Date de publication
Communication financière des indicateurs trimestriels du 4 ^{ème} trimestre 2020 (T4)	26-fév-21
Rapport financier de l'exercice 2020	30-avr-21
Communiqué de presse des résultats annuels provisoires 2020	30-avr-21
Communiqué de presse du premier trimestre 2021 (T1)	28-mai-21
Communication financière des comptes sociaux et consolidés définitifs de l'exercice 2020	31-juill-21
Les indicateurs trimestriels du 2 ^{ème} trimestre 2021 (T2)	31-août-21
Comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2021(S1)	30-sept-21
Rapport financier semestriel 2021	30-sept-21
Indicateurs trimestriels du 3 ^{ème} trimestre 2021 (T3)	30-nov-21